

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

# PLUi

Communauté de communes *Jura nord*



Forêt de Chauv

**H**ABITAT



**É**CONOMIE



**T**RANSPORT



**E**NVIRONNEMENT

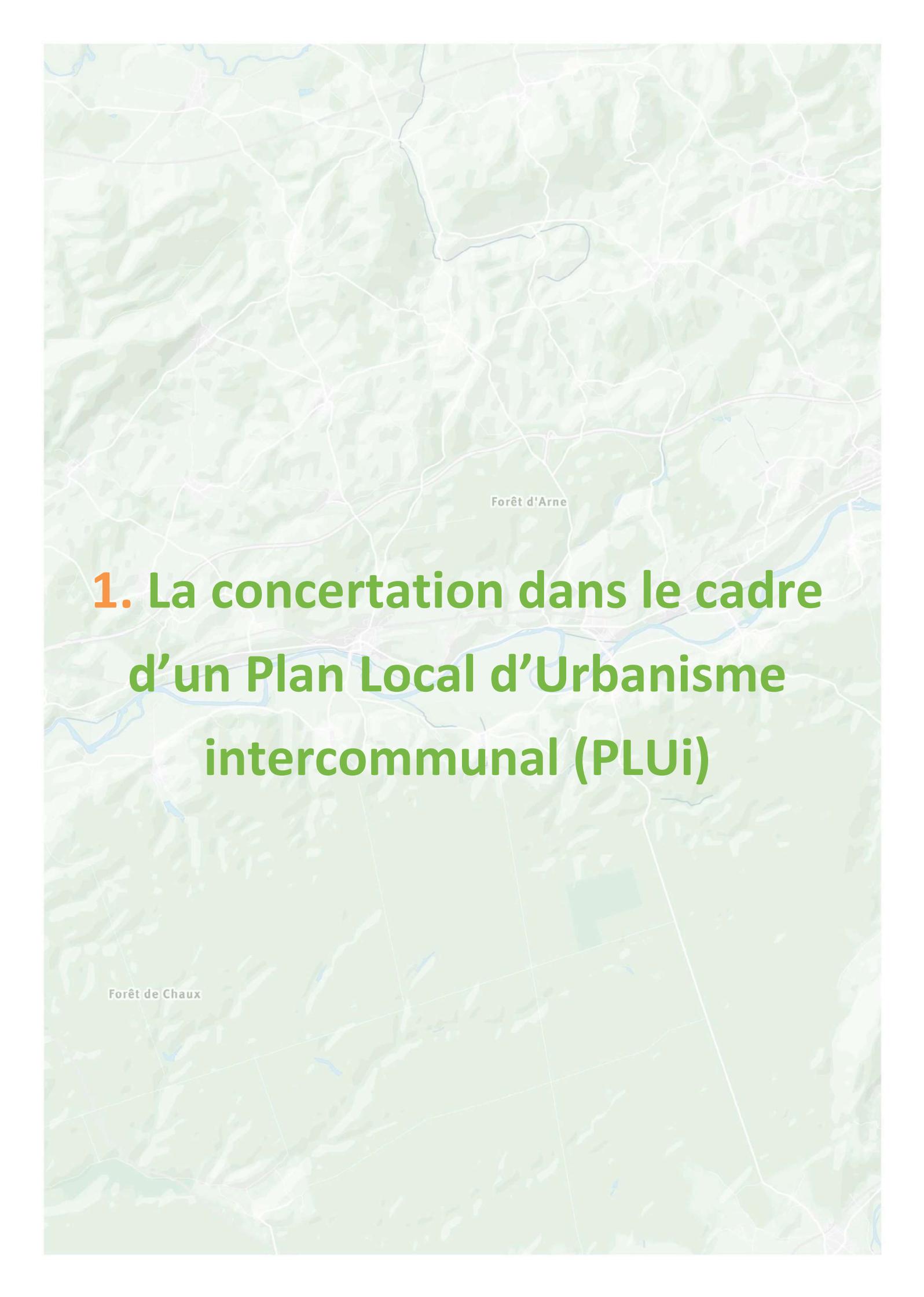


**P**ATRIMOINE

BILAN DE LA CONCERTATION  
*Version d'arrêt – 23 mars 2023*

## Table des matières

1. La concertation dans le cadre d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) .....	3
1. Cadre réglementaire général.....	4
2. Les modalités de concertation fixées pour l'élaboration du PLUi de la CC Jura Nord .....	5
2. Les actions réalisées dans le cadre de la concertation .....	6
1. Les actions d'information .....	7
2. Une mise à disposition des documents accompagnée d'un registre pour recueillir les avis ...	15
3. La tenue de plusieurs réunions publiques .....	20
3. Les actions complémentaires .....	24
1. Les actions d'information .....	25
2. Des actions de concertation complémentaires .....	34
4. Synthèse thématique des échanges.....	36
5. Conclusion .....	43
Annexes .....	45

A topographic map of a region, likely in France, showing a river and several forest areas. The map is overlaid with a semi-transparent green filter. The text '1. La concertation dans le cadre d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)' is centered on the map. The labels 'Forêt d'Arne' and 'Forêt de Chaux' are visible on the map.

# **1. La concertation dans le cadre d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**

Forêt d'Arne

Forêt de Chaux

# 1. Cadre réglementaire général

La loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000 a rendu obligatoire la concertation auprès du public lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et ce, jusqu'à son arrêt en Conseil communautaire.

**L'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme** créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1° L'élaboration et la révision du plan local d'urbanisme ;

[...] »

**L'article L. 103-3 du Code de l'urbanisme** créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

1° L'autorité administrative compétente de l'Etat lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'Etat ; (...)

2° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.

[...] »

**L'article L. 103-4 du Code de l'urbanisme** créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente. »

**L'article L. 103-6 du Code de l'urbanisme** créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L103-3 en arrête le bilan.

Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête. »

**L'article L. 153-8 du Code de l'urbanisme** précise : « Le PLUi est élaboré à l'initiative de l'EPCI compétent en matière de PLUi, en collaboration avec les communes membres. L'organe délibérant de l'EPCI arrête les modalités de cette collaboration après avoir réuni une conférence intercommunale rassemblant, à l'initiative de son Président, l'ensemble des maires des communes membres.

**L'article L. 153-11 du Code de l'urbanisme** précise : « L'autorité compétente mentionnée à l'article L. L. 153-8 prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et précise les objectifs poursuivis et les modalités de concertation, conformément à l'article L. 103-3. »

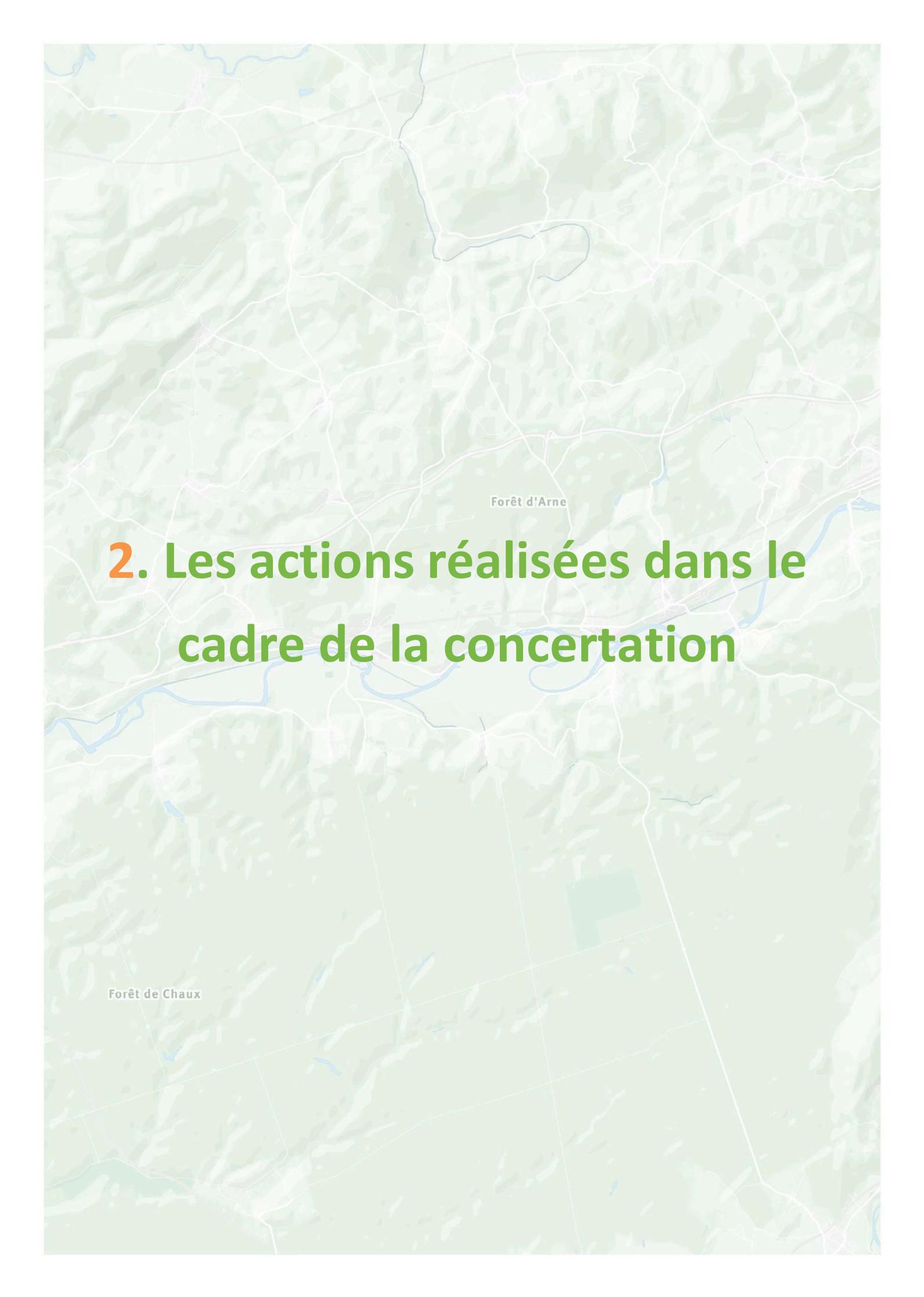
A l'arrêt du PLUi, l'autorité compétente tire le bilan de la concertation. Ce bilan énonce les moyens de concertation mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration, et relate d'une part, les remarques émises par les personnes ayant participé à la concertation et d'autre part, les analyses au regard du projet global de l'intercommunalité.

## 2. Les modalités de concertation fixées pour l'élaboration du PLUi de la CC Jura Nord

Le Conseil Communautaire en date du 13 novembre 2014 a instauré une concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet, en associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les acteurs économiques et notamment les représentants de la profession agricole, selon les modalités suivantes :

- La publication d'une **plaquette illustrée de 2 à 4 pages à chacune des phases du PLUi** : à l'issue du diagnostic, du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et de l'établissement du projet avec les choix retenus ;
- L'insertion **d'éléments de communication** dans le bulletin d'information communautaire, avec possibilité de réponse ;
- La **mise en ligne d'informations** sur le site de la Communauté de communes Jura Nord (CCJN) ;
- Des **expositions** au siège de la CCJN et en mairie destinées à restituer à la population l'état d'avancement du PLUi ;
- La mise à disposition d'un **cahier de recueil des avis du public** au siège de la CCJN et dans toutes les mairies, pendant toute la durée des études, avec synthèse et analyse des réflexions ;
- L'organisation de **plusieurs réunions publiques** donnant lieu à débat avec le public et à compte-rendu.

La délibération fixant ces modalités de concertation est la même prescrivant l'élaboration du PLUi de la CCJN.



## **2. Les actions réalisées dans le cadre de la concertation**

Forêt de Chaux

Forêt d'Arne

# 1. Les actions d'information

## a. Les lettres d'information : des plaquettes illustrées à toutes les phases du diagnostic

Comme prévu, trois lettres d'information ont été rédigées et distribuées à la population, à chacune des phases du PLUi. Elles ont permis de restituer de manière pédagogique l'ensemble de la démarche :

- Constats et enjeux issus du diagnostic (mars 2019) ;
- Orientations principales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (avril 2019) ;
- Grandes lignes de la traduction réglementaire du projet (mai 2019)

Ces lettres d'information étaient sous format 4 pages, document synthétique permettant à la fois d'inscrire chaque document dans la démarche globale, et d'en comprendre les grands principes.



## b. Une communication active dans le bulletin d'information communautaire

Tout au long de l'élaboration du PLUi, des articles ont été édités dans le bulletin d'information de la Communauté de communes, « Quoi de Neuf ». Des informations sur l'avancée de la démarche y étaient annoncées (dont la reprise de la mission suite au premier arrêt de 2019).

Ces articles ont également été l'occasion d'inviter l'ensemble des administrés et acteur aux différentes réunions publiques prévues dans le cadre du projet. Via l'adresse communiquée [PLUi@jura-nord.com](mailto:PLUi@jura-nord.com), les administrés pouvaient réagir aux informations communiquées.

**ENVIRONNEMENT**

« La Communauté de communes Jura Nord a pris la plus haute mesure des enjeux liés à l'environnement, et se donne les moyens d'y répondre grâce à une politique volontariste et structurée. Tout d'abord un engagement dans la démarche Territoire à Énergie Positive (TEPOS - TEP3C) depuis maintenant trois années. En matière d'habitat, elle s'applique à créer des BICITON de la zone de Dole afin de réduire sa production de déchets et sensibiliser les habitants, notamment ceux dont le logement est en location. Dans le cadre de la loi NOTRe et du transfert des compétences Eau et Assainissement, l'assainissement a été transféré en 2018. Le 1er janvier 2019, un régime de compétence a été mis en œuvre. En 2018, le SPANC a été transféré et rendu possible grâce à un travail considérable des services de la collectivité. Enfin, le PLUi, en cours d'élaboration, est un des outils qui définira notre développement durable : « développer l'habitat, les services... » et comment partager notre environnement ? Les règles du vivre-ensemble à l'échelle partante de l'intercommunalité. »

Grégoire DURANT,  
Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire et à l'environnement.

**URBANISME**  
**ÉLABORATION DU PLUI : C'EST PARTI !**

Le plan local d'urbanisme intercommunal est un document stratégique qui fixe les objectifs et les règles de développement à l'échelle de l'intercommunalité.

C'est une nouvelle étape pour l'urbanisme qui franchit les frontières municipales et se vit désormais à l'échelle de l'intercommunalité. Voté en 2015 par les élus de la CC Jura Nord, dans le cadre du projet de territoire, cet outil constitue une aide précieuse pour élaborer un projet de développement respectueux de l'environnement sur l'ensemble des trente-trois communes, dans les règles d'occupation des sols, il détermine les droits à construire de chaque parcelle, publique ou privée. Le PLUi définit à terme le document d'urbanisme de référence pour l'ensemble des 33 communes du territoire. L'élaboration du PLUi est un processus complexe qui va s'enrichir au fur et à mesure de cinq grandes étapes :

- **Analyse du territoire** : il dresse un état des lieux exhaustif du territoire, notamment du point de vue démographique, socio-économique, environnemental.
- **Élaboration du Projet d'aménagement et de Développement Durable (PADD)** : il définit, à partir des axes et objectifs, les grandes orientations pour élaborer à suivre pour les quinze années à venir.
- **Mise au point des règles communes** : elle a pour objectif de traduire les orientations du PADD en prescriptions, « où et comment construire ? ». Elle définit des zones dédiées dans un plan de zonage, précise les règles de constructibilité spécifiques à chaque secteur et escale l'implé-

mentation de ses identités.

■ **L'enquête publique** : Suite à l'arrêt du projet, les personnes publiques associées (État, Conseil régional et département, chambres consulaires...) sont consultées une dernière fois, tout comme la population, à travers l'enquête publique. Il s'agit ainsi de valider définitivement le projet en vue de son entrée en vigueur.

■ **L'approbation** : le PLUi entre en vigueur après son approbation en Conseil communautaire, devenant ainsi légal et opposable.

Jura Nord est en ce pour l'heure à la première étape de diagnostic. Ces différentes phases vont se construire en concertation avec les habitants. Afin d'impliquer le plus grand nombre dans ce projet partagé, des actions de concertation et d'information ont été et seront mises en place. Le 14 septembre dernier, une randonnée PLUi était organisée pour sensibiliser les élus aux enjeux paysagers. Le 13 décembre, une première réunion publique permettra aux habitants de questionner élus et techniciens sur le projet. Des registres de consultation, destinés à recueillir les observations des habitants, sont à disposition dans toutes les mairies du territoire, et au siège de la CCJN à Champagnole. Une adresse mail de contact a été spécialement créée : [PLUi@jura-nord.com](mailto:PLUi@jura-nord.com). Une exposition évolutive et itinérante permettra de découvrir à chaque étape de la démarche le contenu des études et l'évolution du PLU. Ces démarches partagées qui commenceront l'année 2020 seront communiquées sur le site de Jura Nord, [www.jura-nord.com](http://www.jura-nord.com).

33 communes  
11 700 hab.  
26 407 ha

6 QUOI DE NEUF

**ENVIRONNEMENT**

**PROJET DE TERRITOIRE : LES ORIENTATIONS SONT DONNÉES !**

Le projet de territoire, dont la réflexion a été engagée en début de mandat, touche à sa fin, plus exactement va rentrer dans sa mise en œuvre.

Après avoir dressé un diagnostic exhaustif de notre territoire, ses forces, ses faiblesses, des objectifs particuliers ont été fixés par le conseil communautaire puis plusieurs axes stratégiques ont été définis. Ces axes stratégiques sont les leviers que nous mettrons en œuvre pour conduire notre territoire dans la bonne direction. Ces axes sont orientés vers quatre objectifs :

- Accueillir de nouvelles populations et de nouvelles entreprises,
- Préserver la qualité de vie et la qualité des espaces,
- Développer une identité Jura Nord appuyée sur ses spécificités,
- Renforcer la mobilisation, la gouvernance et l'implication des acteurs.

Concrètement, il s'agit d'offrir plus de services à la population, mieux répartis et équitables sur l'ensemble du territoire qui s'enrichit de sept nouvelles communes, un développement économique centré sur des TPE-PME dynamiques, une urbanisation modérée à la mesure des Hommes et dans le respect de l'environnement et des ressources naturelles diverses et précieuses. Il s'agit aussi de proposer une offre culturelle et associative forte et diversifiée permettant d'accueillir les nouvelles populations et enfin une gouvernance démocratique dans laquelle chacun se retrouvera et pourra s'exprimer sur les projets fondamentaux.

Ce projet de territoire partagé s'est traduit par l'élaboration d'une quarantaine de « fiches-actions » : elles permettront la rénovation cohérente des centres-bourgs, de transformer le territoire pour qu'il devienne Territoire à Énergie Positive (TEPOS), d'offrir un terrain de croissance aux activités économiques dont les retombées financières profiteront à tous, jeunes et moins jeunes. Les richesses humaines et environnementales sont là, il ne nous reste qu'à nous en faire le meilleur usage, alors allons-y !!

Grégoire DURANT,  
Vice-président délégué à l'aménagement du territoire et à l'environnement.

**PLUI : UN OUTIL POUR RÉALISER NOS PROJETS**

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal fixera les règles d'urbanisme à respecter, les zones à urbaniser, celles à protéger d'un point de vue environnemental. La consultation des bureaux d'études est en cours, les études seront lancées dès le début de l'année 2021, et s'étaleront sur deux à trois années.

À l'échelle intercommunale ce document réglera un plan d'aménagement et de développement durable (PADD), un règlement d'urbanisme et un plan de zonage comme cela existe aujourd'hui pour certaines communes.

Des réunions de concertation seront organisées au cours des études, avant l'enquête publique officielle. La première étape sera de réaliser le PADD, cœur du document fixant les orientations qui bien entendu s'appuieront pour la plupart sur les objectifs issus du projet de territoire : y'a PLUi qu'à !!

N°29 HIVER 2017

**ENVIRONNEMENT**

**URBANISME**  
**JURA NORD ÉLABORE SON PLUI**

La Communauté de communes Jura Nord s'est engagée dans l'élaboration de son premier Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Après la première phase de diagnostic désormais terminée et validée, place à la définition du Plan d'aménagement et de développement durable (PADD). Une nouvelle réunion publique s'est tenue le 14 janvier à Champagnole, afin d'informer et d'échanger avec les habitants.

(59 % des ménages sont composés de moins de deux personnes en 2014)

- Une offre de logements, essentiellement individuels, avec un taux de vacance en augmentation, à adapter et à rénover
- Des équipements bien implantés, davantage amenés à rénover
- Une vie associative riche
- Des services aux personnes âgées à renforcer

Forts de cette première étape, la CC Jura Nord a poursuivi en 2018 son travail d'élaboration des grandes orientations du territoire à suivre pour les quinze années à venir, définissant la deuxième étape du PADD. Cette réflexion s'est appuyée sur les enjeux définis à partir du diagnostic, autour des trois axes suivants :

- Un territoire accueillant et de proximité (commerce, équipements, logements, services...)
- Préserver la qualité de vie et la qualité des espaces
- Développer une identité Jura Nord appuyée sur ses spécificités

Le 14 janvier dernier, une réunion publique était organisée à Champagnole, associant habitants et élus. Une soixantaine de personnes était réunie, et les échanges se sont déroulés de manière courtoise et sereine. Les participants ont fait part de leurs interrogations et inquiétudes, auxquelles le Président Catherine Fournet a pu répondre de manière détaillée. Ont notamment été abordées les questions des pôles de vie que sont Frabram, Orchaup,

et Champagnole-Ranchot, des risques d'inondation, des énergies renouvelables. Les prochaines étapes seront tout aussi cruciales : la réglementation et le zonage, puis l'enquête publique. Une troisième réunion publique sera organisée à Champagnole, afin de recueillir les observations des habitants, et de valider définitivement le projet de territoire. Une exposition itinérante permettra de découvrir à chaque étape de la démarche le contenu des études et l'évolution du PLU. Ces démarches partagées qui commenceront l'année 2020 seront communiquées sur le site de Jura Nord, [www.jura-nord.com](http://www.jura-nord.com).

**LA CONSTRUCTION DU PLUI, UN TRAVAIL COLLABORATIF**

L'élaboration du PLUi est un processus complexe qui va s'enrichir au fur et à mesure de cinq grandes étapes :

- **Analyse du territoire** : il dresse un état des lieux exhaustif du territoire, notamment du point de vue démographique, socio-économique, environnemental.
- **Élaboration du Projet d'aménagement et de Développement Durable (PADD)** : il définit, à partir des axes et objectifs, les grandes orientations pour élaborer à suivre pour les quinze années à venir.
- **Mise au point des règles communes** : elle a pour objectif de traduire les orientations du PADD en prescriptions, « où et comment construire ? ». Elle définit des zones dédiées dans un plan de zonage, précise les règles de constructibilité spécifiques à chaque secteur et escale l'implé-



### REPRISE DES CONCERTATIONS

En 2014, la compétence « Plan local d'urbanisme intercommunal » (PLUi) était transférée à la Communauté de communes Jura Nord. Une procédure longue et complexe, menée dans la concertation, et qui a pour objectifs d'accompagner le développement du territoire, préserver l'environnement et la qualité de vie des habitants. En juillet 2019, le projet de PLUi était arrêté en conseil communautaire, puis envoyé pour avis aux communes, aux services de l'État, et aux personnes publiques associées (chambres consulaires...). Cependant, le projet ne fut pas retenu à l'unanimité par les conseils municipaux, recevant des réserves de part et d'autre, et un avis défavorable pour certains secteurs de la part du Préfet du Jura, empêchant l'exécution du projet. Jura Nord a ainsi fait le choix de reprendre en compte ces préconisations, afin de prévoir les ajustements nécessaires et avancer avec encore plus d'ambition vers la construction d'un territoire équilibré, durable, où il fait bon vivre.

Il ne s'agit pas aujourd'hui de repartir à zéro, mais réajuster les documents déjà élaborés, en prenant en compte les avis précédemment transmis, les projets des communes, et les attentes étatiques et citoyennes. Cette réécriture s'inscrit dans une véritable volonté d'ajuster les zones à urbaniser en cohérence avec les besoins des communes et de préserver et valoriser les espaces agricoles et naturels. Le calendrier prévisionnel prévoit un nouvel arrêt de projet pour juin 2022.

N° 32 ÉTÉ 2021

## c. Eléments d'information sur le site internet de la CCJN

Le site internet de la CCJN comprend un onglet dédié au PLUi, où sont postés au fur et à mesure de l'avancée du projet les éléments marquants :



- Dans « Un PLUi pour quoi faire », la CCJN expose sa vision d'un PLUi comme un réel projet de territoire, et les grands objectifs du projet ;
- « Le PLUi de Jura Nord » brosse un portrait du territoire, et présente les étapes de la démarche ;
- « Le PLUi : et vous, qu'en pensez-vous ? » permet aux administrés de prendre connaissance des différentes manières de participer au projet et de télécharger certains supports de présentation ;
- « Téléchargements et liens » met à disposition du public de façon numérique les différentes pièces du PLUi, une fois celles-ci stabilisées, mais aussi les panneaux d'exposition, lettres d'information...



## PLUi de Jura Nord : un projet qui se finalise

[retour](#)



le 15/11/2022

L'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal de Jura Nord se poursuit, les élus entament la dernière ligne droite. Une réunion publique, ouverte à tous les habitants de Jura Nord sans inscription, sera proposée le 30 novembre prochain à 19 h à Gendrey.

Le premier trimestre 2022 avait été dédié à la rédaction des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : ce document dessine les principes d'aménagement des secteurs de projet envisagés par les élus à horizon 2035. Les élus de Jura Nord se sont alors interrogés sur la desserte des sites, leur intégration paysagère et environnementale, le type de constructions y prenant place... pour des projets cohérents avec la stratégie politique partagée par les élus, et compatibles avec les objectifs réglementaires qui s'appliquent au territoire (loi Climat et Résilience, loi ALUR, etc.).

## Elaboration du PLUi de Jura Nord : plus de 80 personnes à la réunion publique

[retour](#)



le 09/12/2022

Dernière réunion publique avant l'arrêt du projet de Plan local d'urbanisme intercommunal de Jura Nord, la rencontre de ce mercredi 30 novembre accueillait plus de 80 personnes à la salle communale de Gendrey. Les habitants ont livré leurs interrogations sur la globalité du projet, dans l'écoute et le respect. Une fois le projet arrêté, il sera transmis à l'ensemble des partenaires, puis soumis à une Enquête Publique.

## Le PLUi, et vous, qu'en pensez-vous ?

- Un **REGISTRE DE CONCERTATION** est mis à la disposition des personnes à la CCJN aux jours et horaires d'ouverture de la Communauté de communes.
- Vous pouvez contacter la Communauté de communes Jura Nord à l'adresse mail suivante : **PLUi@jura-nord.com**

Pour impliquer le plus grand nombre dans ce projet ambitieux qui se veut partagé, des actions de concertation et d'information ont été imaginées :

-  Réunions publiques : [liens et téléchargement ici](#)
-  Des lettres d'information : [ici, en bas de la page](#)
-  Des articles dans la presse locale

Des articles ont été rédigés tout au long de la mission, ayant vocation aussi bien à apparaître sur le site de la CCJN, mais également diffusés en version papier, au sein des différents bulletins communautaire et municipaux.

## d. Des expositions pédagogiques, sur la base de jeux de panneaux de concertation

Avec la même charte graphique que les autres éléments de concertation, des panneaux d'exposition ont été produits pour informer la population de l'état d'avancement du PLUi. Ils ont été exposés au siège de la CCJN et dans les mairies de la Communauté de communes.

A travers cette itinérance, la Communauté de communes a mis un point d'honneur à être au plus près de la population, dans une démarche de sensibilisation et de pédagogie pour accompagner l'élaboration du PLUi.

**Plan Local d'Urbanisme intercommunal**  
**PLUi**  
 Communauté de communes Jura nord

**ÉLABORATION DU PLUi : Un projet commun pour notre territoire**

Lancé à la fin de l'année 2014, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été formalisée par les territoires d'un bassin de vie et de développement d'un territoire qui regroupe plus de 11 000 habitants dans un cadre de vie partagé et de proximité et ce pour les années prochaines années. Prospectif et partagé, le PLUi a été élaboré à travers le document d'urbanisme de référence pour l'ensemble des 23 communes de la Communauté de Communes Jura Nord.

**Un PLUi partagé : Une construction ambitieuse...**

- Le PLUi définit et réglemente l'occupation des sols sur l'ensemble des communes. Il définit les zones à construire de chaque commune, publique ou privée.
- Il est l'expression du projet de territoire de la Communauté de communes en matière de logement, de développement économique, d'agriculture, de transports en commun, d'infrastructures, de patrimoine, de cadre de vie, de respect de l'environnement et de protection des paysages, etc.
- Le PLUi doit permettre de développer une stratégie communautaire et obtenir une visibilité sur le long terme de la Communauté de communes.
- Il favorise dans la continuité des démarches déjà engagées d'intégration des politiques et actions à l'échelle communautaire.

**La Communauté de communes Jura Nord c'est...**

- 23 communes
- 204,07 km<sup>2</sup>
- Plus de 11 000 habitants

**... En 5 étapes incontournables ...**

Élaborer le PLUi est un processus complexe, au long cours, qui implique, chemin faisant, au fur et à mesure des étapes franchies, l'adhésion et la confiance pour aboutir, à terme, à l'approbation du document par son conseil communautaire. Chaque étape est essentielle à la réussite pour aboutir, à terme, à l'approbation du document par son conseil communautaire.

<b>ANALYSER LE TERRITOIRE</b> Le diagnostic et l'état initial du territoire Définir les objectifs de développement et les orientations stratégiques, en tenant compte des enjeux de développement durable.	<b>CHOISIR UN CADRE</b> Le Projet de Développement et de Développement Durable (PD3D) Il définit, pour les communes, les orientations stratégiques et les actions à mener pour les 23 années à venir.	<b>FIXER DES OBJECTIFS COMMUNES POUR LA SEULE CHAÎNE DES PRODUITS</b> La stratégie régionale Ce projet définit les orientations de développement durable de la Communauté de communes, en tenant compte des enjeux de développement durable et des orientations de la stratégie régionale.	<b>TRAVAILLER ENSEMBLE</b> Suite à la mise en place du projet, les communes publiques et privées (Mairies, Centres communaux, etc.) travaillent ensemble pour élaborer le PLUi. Elles définissent les orientations de développement durable de la Communauté de communes, en tenant compte des enjeux de développement durable et des orientations de la stratégie régionale.	<b>L'APPROBATION</b> Le PLUi est adopté par le conseil communautaire de la Communauté de communes Jura Nord.
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**... Et à travers une démarche partagée**

L'élaboration du PLUi est un processus complexe, au long cours, qui implique, chemin faisant, au fur et à mesure des étapes franchies, l'adhésion et la confiance pour aboutir, à terme, à l'approbation du document par son conseil communautaire.

<b>S'ÉCOUTER</b> Une audience PLUi est organisée pour permettre à la population de donner son avis sur le projet de PLUi.	<b>ÉCHANGER ET DÉBATTRE</b> Des réunions publiques sont organisées pour permettre à la population de donner son avis sur le projet de PLUi.	<b>S'INFORMER</b> Des ateliers de concertation sont organisés pour permettre à la population de donner son avis sur le projet de PLUi.	<b>SCÉNARISER</b> Une scénarisation est réalisée pour permettre à la population de donner son avis sur le projet de PLUi.	<b>RECEVOIR</b> Des réunions publiques sont organisées pour permettre à la population de donner son avis sur le projet de PLUi.
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

[www.jura-nord.com](http://www.jura-nord.com)

**Jura nord**

- Le **panneau de lancement** a permis de présenter la démarche d'élaboration d'un PLUi et le périmètre territorial impacté par ce document.

- Les 4 **panneaux diagnostic** ont présenté un état des lieux du territoire, au regard de sa structure démographique, de son environnement, de son économie, des mobilités présentes et de son patrimoine. Ils étaient ainsi découpés en plusieurs thématiques, après un chapeau introductif.



- Les 4 **panneaux du PADD** visent à exposer le projet de territoire par la présentation des 3 grands axes de développement et des orientations qui les détaillent.



- Les 4 panneaux exposant la **traduction réglementaire** du PLUi visent à présenter les différentes zones – urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles – découpant le territoire, et leur philosophie. Il ne s’agissait néanmoins pas d’entrer dans le détail des zones. C’est également sur ces panneaux que certaines orientations d’aménagement et de programmation ont été présentées. L’objectif était ici d’introduire l’outil aux administrés, et d’exposer le principe de compatibilité avec lequel les OAP s’opposent aux permis d’aménager et de construire.



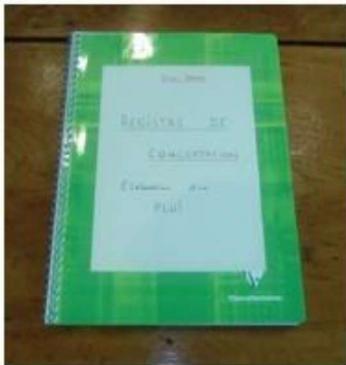
Les panneaux ont également été imprimés et exposés au sein de chaque commune, permettant de relayer l'information plus localement :



*Affichage à Gendrey et Thervey*

## 2. Une mise à disposition des documents accompagnée d'un registre pour recueillir les avis

Conformément aux modalités de concertation fixées au sein de la délibération de prescription, un cahier de recueil des avis a été mis à disposition du public au siège de la CCJN et dans toutes les mairies du territoire, durant toute la durée d'élaboration du PLUi. Ce cahier a permis d'assurer un suivi permanent et continu du processus de concertation avec les citoyens et usagers du territoire.



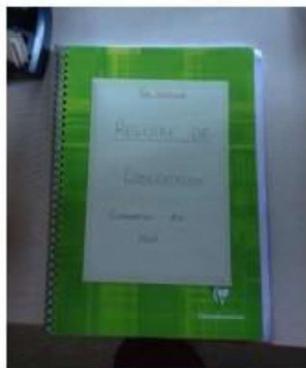
Brans



Dampierre



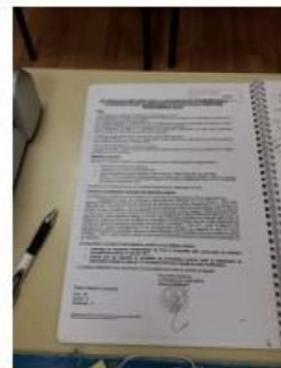
Dammartin



Etrepigny



Courtefontaine



Evans



Fraisans



Gendrey



La Barre



La Bretenière



Le Petit Mercey



Louvatange



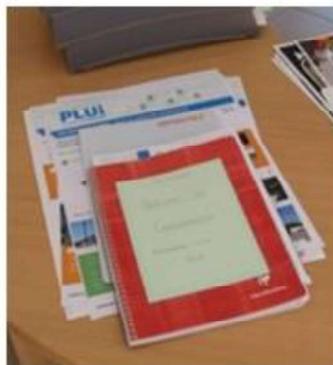
Mutigney



Montmirey-Le-Château



Monteplain



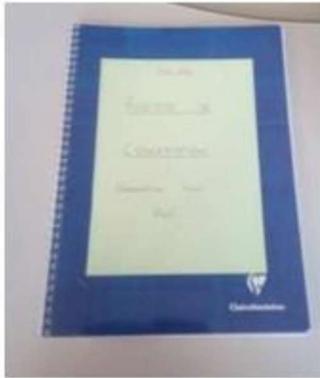
Offlanges



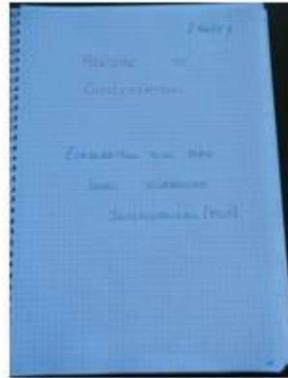
Orchamps



Ougney



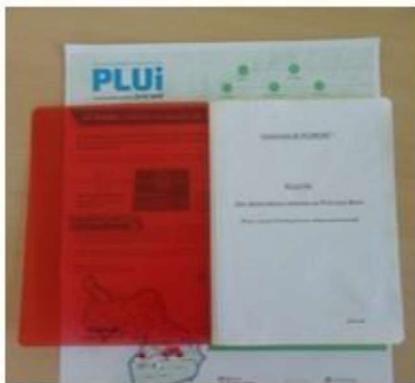
Our



Pagny



Ranchot



Plumont



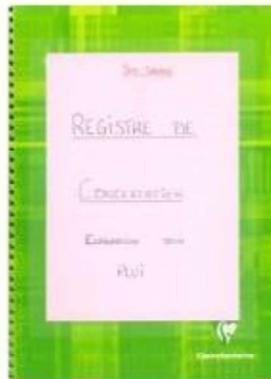
Rans



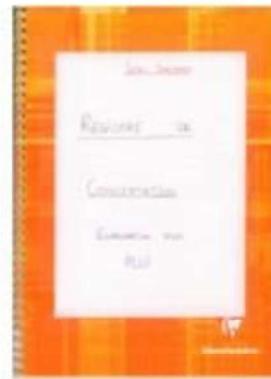
Romain



Rouffange



Salans



Saligney



Sermange



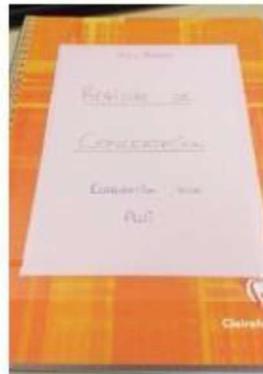
Serre-Lès-Moulières



Vitreux



Taxenne



Thervay



Montmirey-La-Ville

Certaines communes ont également mis à disposition du public en version imprimée les différentes pièces du PLUi, comme ci-dessous à Thervay :



Il est également à noter que les registres de concertation ont été placés dans chaque commune lors de la première version du projet, arrêtée en 2019, mais également suite à la reprise du projet à partir de fin 2020.

Les avis compilés peuvent être divisés en plusieurs thématiques qui se répartissent de la manière suivante :

Thématique	Nombre de doléances reçues
Changements de destination	3
Demandes d'information	2
Demandes sur le règlement	1
Propositions	1
Modifications de zonage divers	5
Passage en parcelle constructible (habitat)	76
Passage en parcelle constructible (activité)	5
Expression de mécontentement	6

La grande majorité des demandes ont donc porté sur des modifications du règlement graphique, et en particulier sur la **constructibilité des parcelles privées**. L'ensemble des doléances reçues ont été imprimées et analysées lors de la dernière session d'ateliers sur cartes tenues avec les élus.

Comme exposé lors des réunions publiques, la thématique de la consommation foncière est aujourd'hui centrale au sein des documents d'urbanisme : il s'agit de se tourner vers des modes d'aménager moins impactants pour les ressources, et le cadre réglementaire national l'encadre de plus en plus fortement. La loi Climat et Résilience d'août 2021 et les différents décrets qui l'accompagnent fixe des objectifs avec lesquels les documents d'urbanisme (à l'échelle régionale, puis plus locale) doivent être compatibles. La constructibilité des espaces intègre alors plusieurs critères, dont la cohérence avec le tissu déjà urbanisé, la desserte par les réseaux et voies, le faible impact paysager et environnemental... qui guident les choix des élus, qui doivent nécessairement s'engager dans des arbitrages.

Le territoire de la CC de Jura Nord n'étant pas couvert par un Schéma de Cohérence Territoriale, chaque secteur à ouvrir à la constructibilité a par ailleurs dû faire l'objet d'une argumentation plus importante, au sein d'un dossier de demande de dérogation transmis aux services de l'Etat.

→ Le règlement graphique du PLUi présenté pour arrêt n'est donc pas le résultat d'une absence de concertation, ou d'une ignorance des demandes de certains administrés, sinon bien d'un processus long d'arbitrages et de travail, vers une participation aux objectifs nationaux de limitation de la consommation d'espaces.

## 3. La tenue de plusieurs réunions publiques

### a. Trois réunions publiques portant sur le premier projet de PLUi

Entre 2017 et 2019, 3 réunions publiques ont été tenues :

- Le 13 décembre 2017, à la salle des fêtes de Dampierre pour présenter l'état des lieux du territoire.
- Le 16 janvier 2019, dans la salle communale de Gendrey pour la présentation du PADD.
- Le 3 juin 2019, à Sermange, pour présenter la traduction réglementaire du PLUi.

Ces réunions ont été annoncées à l'aide d'affiches et d'articles de presse dans les magazines communaux et sur le site internet de la Communauté de Communes.

#### *Déroulé de la première réunion publique*

Le Président de la Communauté de communes, Gérôme Fassenet a ouvert la séance en présentant le territoire couvert par le PLUi et les objectifs de ce document d'urbanisme. Puis, un état des lieux du territoire a été présenté avec ses atouts et ses points d'amélioration en plénière. La seconde partie de réunion a consisté en un temps de travail collectif visant à prendre conscience de la perception et des attentes des habitants vis-à-vis de leur territoire.

Cette réunion était ouverte au Grand Public et a rassemblé une soixantaine de personnes.

Plusieurs thématiques ont été abordées lors de ce temps d'échanges

- Les mobilités
- Les équipements de santé
- Les équipements culturels
- Les caractéristiques paysagères du territoire



## ***Déroulé de la seconde réunion publique***

Introduite par Gérôme Fassenet, Président de la CCJN, ce second temps d'échanges a porté sur la présentation du Projet d'Aménagement de Développement Durables (PADD) par le bureau d'études Citadia, avec un rappel en début de réunion des enjeux du diagnostic.

Le PADD a notamment évoqué les 3 axes d'intervention à suivre pour le développement du territoire, à savoir :

- Un territoire accueillant et de proximité
- Préserver la qualité de vie et la qualité des espaces
- Développer une identité Jura Nord appuyée sur ses spécificités

Ce temps de présentation a été suivi d'un temps de questions / réponses avec le public. Lors de cette réunion, le public était invité à se rapprocher des panneaux exposés dans le fond de la salle, détaillant davantage les éléments du diagnostic et du PADD.

44 personnes ont répondu présentes à cette réunion



*Photos des deuxième et troisième réunions publiques PLUi*

## ***Déroulé de la troisième réunion publique***

La **troisième réunion publique** portait sur la présentation de la partie réglementaire du PLUi.

Un rappel des enjeux du territoire et des orientations d'aménagement arrêtées par les élus de la Communauté de communes ont introduit cette réunion, avant de rentrer dans les détails du zonage et de la philosophie de chaque zone. Il ne s'agissait néanmoins pas de présenter en détail le zonage de chaque commune.

Ce temps de présentation a été suivi d'un temps de questions / réponses avec le public.

Comme lors des précédentes réunions, le public était invité, au début et à la fin de la réunion, à se rapprocher des panneaux exposés dans le fond de la salle, détaillant les éléments du règlement du PLUi.

Une cinquantaine de participants étaient présents à cette réunion.

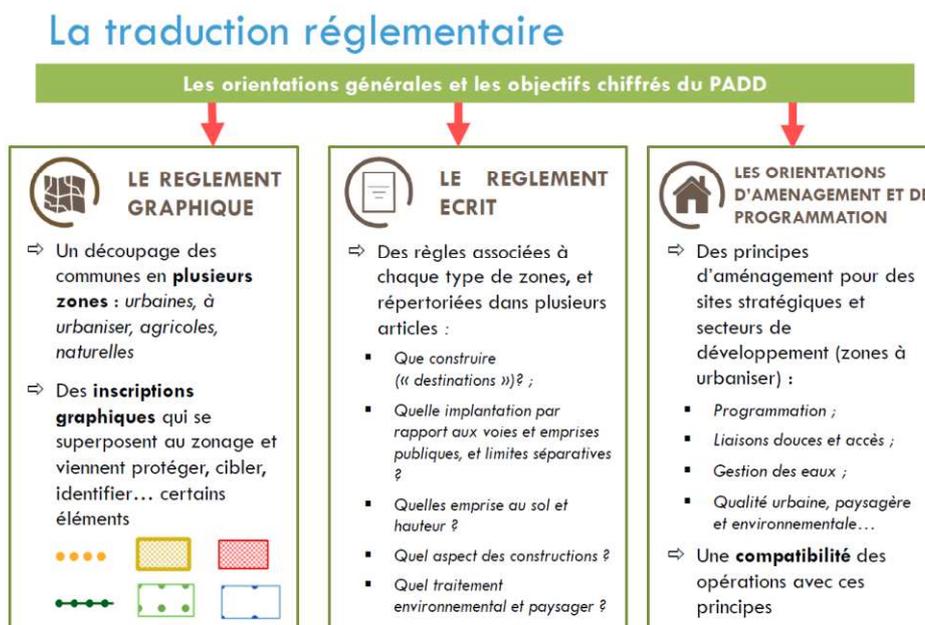
## b. Deux réunions supplémentaires suite à la reprise du projet

Suite à la reprise du projet, deux nouvelles réunions publiques ont été organisées :

- Le 7 avril 2022, à Gendrey, revenant sur la démarche dans son intégralité, puis sur les outils de la traduction réglementaire choisis pour mettre en œuvre le projet ;
- Le 30 novembre 2022, à Gendrey, présentant les derniers arbitrages en cours, et rappelant aux administrés les différentes manières de participer au PLUi (dont l'enquête publique).

### *Déroulé de la quatrième réunion publique*

Il ne s'agissait pas pour cette nouvelle réunion publique de répéter les éléments précédemment exposés. Le choix a donc été fait d'explicitier le lien entre chaque objectifs du PADD, et les outils réglementaires choisis pour les mettre en œuvre.



Un rappel des modalités de concertation a ensuite été fait en fin de réunion.

Un temps d'échanges a été aménagé à chaque fin de partie, et ont principalement porté sur :

- Le développement des circuits courts ;
- L'organisation du territoire en pensant son intégration à une échelle plus vaste (en particulier sur le volet économique) ;
- La constructibilité des parcelles ;
- La prise en compte des demandes inscrites dans les cahiers de recueil des doléances (voir plus haut).

Une cinquantaine de participants étaient présents à cette réunion.



### ***Déroulé de la cinquième réunion publique***

Cette dernière réunion mettait davantage l'accent sur la procédure de concertation (*comment prendre connaissance des éléments du PLUi, comment y participer...*), et notamment l'enquête publique à venir, mais informait également les administrés sur le calendrier du PLUi, et notamment sur les arbitrages qui découlent des résultats du dossier de demande de dérogation.

Plus de quatre-vingt personnes ont répondu présents à cette réunion et les échanges ont été fournis. Ils ont majoritairement porté sur :

- La finalisation du dossier et le vote en Conseil Communautaire ;
- Les implications de la loi Climat et Résilience ;
- ... Et la tension sur les prix du foncier pouvant en découler ;
- Les mobilités ;
- La prise en compte du risque inondations ;
- Le recensement zones humides, qui s'est tenu postérieurement à cette dernière réunion publique.



A topographic map of a region, likely in France, showing terrain contours, roads, and rivers. The map is overlaid with a semi-transparent green layer. The text '3. Les actions complémentaires' is centered on the map. 'Forêt d'Arne' is written in small grey text above the main title, and 'Forêt de Chaux' is written in small grey text in the bottom left corner.

# 3. Les actions complémentaires

Forêt d'Arne

Forêt de Chaux

# 1. Les actions d'information

## a. Des articles et communiqués de presse dans la presse locale

Tout au long de l'élaboration du PLUi, des articles ont été édités sur différents supports de presse. Ces articles pouvaient concerner l'annonce d'événements liés à la concertation portant sur le PLUi, leur restitution ou toute autre information portant sur le processus d'élaboration du document d'urbanisme.

### *Sur le site Internet des communes*



The screenshot shows a webpage with the following elements:

- Title:** Élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de Jura Nord
- Publication date:** 3 octobre 2017
- Image:** Logo for 'Plan Local d'Urbanisme intercommunal PLUi Communauté de communes Jura nord'.
- Text:**

Sur un territoire de 33 communes regroupant presque 12 000 habitants, la Communauté de communes Jura Nord (CCJN) se caractérise par une identité locale forte et un cadre de vie de qualité entre les deux pôles urbains de Besançon et de Dole. Face à une attractivité croissante, le territoire se doit d'encadrer son développement tout en préservant son caractère rural et en répondant aux besoins de ses habitants. Consciente de ces défis, notre intercommunalité s'est engagée dans une démarche d'envergure : l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Son objectif ? Définir les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les dix prochaines années dans un contexte territorial et législatif nouveau. Une large période de concertation s'ouvre pour réfléchir ensemble à l'avenir de notre territoire et construire un projet ambitieux, durable et partagé.
- Link:** - Télécharger le document

*Exemple d'Offlanges*

## Réunion Publique PLUi : présentation des nouvelles règles d'urbanisme

Posté le 29 mai 2019 | Posté par: admin | Catégories: Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme intercommunal  
**PLUi**  
Communauté de communes **Jura nord**

HABITAT ÉCONOMIE  
TRANSPORT ENVIRONNEMENT PAYSANERIE

La Communauté de Communes  
Jura Nord vous invite à une  
**REUNION PUBLIQUE**  
sur le Règlement

**LUNDI 03  
JUIN 2019**  
18h30  
Sermange

Plus d'informations :  
[www.jura-nord.com](http://www.jura-nord.com)



Le 3 juin prochain à 18 h 30, dans le cadre de l'élaboration de son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), la Communauté de communes Jura Nord organise une réunion publique à Sermange afin de présenter aux habitants, élus et professionnels les grands principes du règlement et les différentes zones identifiées.

Troisième étape de l'élaboration du PLUi de Jura Nord, le règlement est la mise en œuvre concrète du projet de territoire. Il précise les règles qui seront appliquées en fonction des quatre zones de Jura Nord : zones urbaines, zones à urbaniser, zones agricoles, et zones naturelles. Il fixe notamment la nature, les formes, les tailles, les hauteurs et les modes d'implantation des constructions, les espaces naturels à préserver, les terrains pouvant accueillir de futurs équipements...

Cette réunion s'articulera autour d'un temps de présentation générale du PLUi, d'un retour sur les enjeux du territoire, puis d'une présentation de la phase réglementaire. Cette présentation sera ponctuée de temps d'échange afin de répondre régulièrement aux questions et de noter les remarques éventuelles.

En savoir plus :

<http://www.jura-nord.com/>

*Exemple de Rans*

## Dans les bulletins municipaux des communes



**Jura nord**

**Salon Made in Jura**  
La CC Jura Nord a animé un stand dans le cadre du salon Made in Jura 2018. L'occasion de faire connaître notre territoire, ses projets, ses producteurs locaux...

**Très haut débit**  
Le 5 mai à Courfontaine, la CC Jura Nord signait la convention pour le très haut débit avec le Département du Jura. Trois communes sont concernées par cette première phase de montée en débit en 2018-2019, permettant de surfer avec des débits allant jusqu'à 80 mégabits par seconde.

**Extension de la ZA de Damplière**  
Les travaux d'extension de la zone d'activités des Parrières, à Damplière, ont démarré.

**BÂTIMENTS**

**La 4G d'Orange**  
Le 19 octobre, Fabienne Dulac, Directrice générale adjointe du Groupe Orange France, a inauguré l'antenne 4G d'Orchamps. Dix-neuf communes accèdent à la 4G d'Orange.

**Pôle éducatif de Gendrey**  
C'est parti pour les travaux de construction d'un nouveau pôle éducatif à Gendrey qui regroupera trois classes de maternelles, cinq classes de primaires. Un accueil de loisirs avec restauration scolaire sera également aménagé dans le bâtiment de l'actuel groupe scolaire.

**Gymnase Maurice Grand**  
Le 15 septembre, la gymnase intercommunal Maurice Grand, à Frasens, intégralement réhabilité, était inauguré en présence des partenaires et financements de l'opération.

**École de musique et de danse**  
Le 15 septembre, après le gymnase, ce fut au tour de l'école de musique et de danse à Orchamps, rénovée massivement, d'être inaugurée.

**Idylle**  
Dans le cadre du projet culturel Idylle mené par la Région Bourgogne-Franche-Comté, le territoire Jura Nord a été choisi pour intégrer ce projet pluridisciplinaire, entre le 10 octobre et le 5 novembre dernier.

**2018**

**URBANISME**

**Elaboration du PLUI**  
Le Plan local d'urbanisme intercommunal deviendra à terme le document d'urbanisme de référence pour l'ensemble des 33 communes du territoire. Jura Nord avance dans le démarche, qui va s'enrichir au fur et à mesure des cinq grandes étapes.

**Forum PLUI**  
Le 11 juin dernier, les entrepreneurs de Jura Nord étaient conviés à un moment d'échanges lié à l'élaboration du PLUI.

**INAUGURATIONS**

**Méthéniseur de Gendrey**  
Le 26 octobre, l'unité de méthanisation collective de Gendrey, projet développé par un collectif d'agriculteurs, Opale Energies Naturelles, et la CC Jura Nord, était inaugurée.

**CULTURE**

**Centenaire 14-18**  
Dans le cadre des commémorations du centenaire 14-18 le Jura Nord, 1200 personnes se sont mobilisées le dimanche 11 novembre 2018 pour la défiler et pour la fleurir de mémoire.

**2<sup>nd</sup> Forum des associations**  
Le 15 septembre, Jura Nord organisait dans les jardins publics de l'école de musique et de danse le 2<sup>nd</sup> Forum des associations. Une trentaine d'associations et quelque 500 visiteurs se sont donné rendez-vous à Orchamps pour cette journée conviviale et chaleureuse.

**Forum des associations de Jura Nord : à vos agendas !**  
Vous recherchez une association ? Vous souhaitez proposer une activité sportive, artistique... ? Venez vous inscrire au samedi 12 septembre 2019 pour le second Forum des associations de Jura Nord à l'École de musique et de danse d'Orchamps, toute après-midi.

**EUROVOT 6 RANCHI - ORCHAMPS**  
**LES TRAVAUX SONT TERMINÉS !**

Une autre façon de découvrir le territoire, en prenant le temps de partir à bon matin, sur les chemins, à bicyclette... Les cyclistes et promeneurs peuvent désormais profiter en toute sérénité sur ce nouveau tronçon en direction de la ferme Ranchi et d'Orchamps. Les services du Conseil départemental, maître d'ouvrage et maître d'œuvre de l'opération, ont étudié en concertation avec la CC Jura Nord le meilleur tracé, assuré une sécurité optimale aux usagers. Le choix du parcours a été ainsi approuvé sur le chemin de halage existant entre Ranchi et le Moulin des Mésules. Il traverse ensuite le village de la Berny, avant de rejoindre d'Orchamps par le Chemin des Mares. Soit 4 km de parcours, dont 2,8 km en site propre, livrés en octobre 2017. Au passage, deux aménagements globaux à 125 000 euros, ont été réalisés, et ont été financés par l'État via l'appel à projets Territoire à Énergie Positive pour le Climat (TEPCV - 100 %), la Région (20 %), le Conseil Départemental du Jura (20%), et la CC Jura Nord (10 %). Afin de sensibiliser les usagers aux enjeux environnementaux, des actions visuelles ont été complétées (affichage en 2018, accompagnement de la valorisation, valorisation d'une zone herminée à proximité, notamment, dans le cadre de la démarche TEPV de Jura Nord, mise en place d'un module, création de panneaux d'informations liés à l'environnement), et réalisation d'actions de sensibilisation avec le public concerné.

**Retrouvez ces articles dans leur intégralité sur [www.jura-nord.com](http://www.jura-nord.com)**



**JURA NORD**

**Urbanisme**

**Elaboration du PLUI : c'est parti !**

**Le plan local d'urbanisme intercommunal est un document stratégique qui fixe les objectifs et les règles de développement à l'échelle de l'intercommunalité.**

C'est une nouvelle étape pour l'urbanisme qui franchit les frontières municipales et se vit désormais à l'échelle de l'intercommunalité. Vote en 2015 par les élus de la CC Jura Nord, dans le cadre du projet de territoire, cet outil constitue une aide précieuse pour élaborer un projet de développement respectueux de l'environnement sur l'ensemble des 33 communes, dans les règles d'occupation des sols. Il détermine les droits à construire de chaque parcelle, publique ou privée.

L'élaboration du PLUI est un processus complexe qui va s'enrichir au fur et à mesure de cinq grandes étapes : analyse du territoire, élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), mise en place des règles communes, enquête publique, et enfin, approbation. Jura Nord en est pour l'instant à la première étape de diagnostic. Il s'agit de dresser un état des lieux exhaustif du territoire, notamment du point de vue démographique, socio-économique, environnemental... Ces différentes phases vont se concrétiser en concertation avec les habitants. Le 16 septembre dernier, une randonnée PLUI était organisée pour sensibiliser les élus aux enjeux paysagers. Le 13 décembre, une première réunion publique permettait aux habitants de questionner élus et techniciens sur le projet. Des registres de consultation, destinés à recueillir les observations des habitants, ont été déposés dans les mairies de territoire, et au siège de la CCJA à Damplière. D'autres démarches participatives commenceront l'année 2018, et vous serez communiqué(e) via les sites de Jura Nord, [www.jura-nord.com](http://www.jura-nord.com).

**BÂTIMENTS**

**REOUVERTURE POUR LA RENTRÉE 2018**

**Forum des associations de Jura Nord : à vos agendas !**  
Vous recherchez une association ? Vous souhaitez proposer une activité sportive, artistique... ? Venez vous inscrire au samedi 12 septembre 2019 pour le second Forum des associations de Jura Nord à l'École de musique et de danse d'Orchamps, toute après-midi.

**EUROVOT 6 RANCHI - ORCHAMPS**  
**LES TRAVAUX SONT TERMINÉS !**

Une autre façon de découvrir le territoire, en prenant le temps de partir à bon matin, sur les chemins, à bicyclette... Les cyclistes et promeneurs peuvent désormais profiter en toute sérénité sur ce nouveau tronçon en direction de la ferme Ranchi et d'Orchamps. Les services du Conseil départemental, maître d'ouvrage et maître d'œuvre de l'opération, ont étudié en concertation avec la CC Jura Nord le meilleur tracé, assuré une sécurité optimale aux usagers. Le choix du parcours a été ainsi approuvé sur le chemin de halage existant entre Ranchi et le Moulin des Mésules. Il traverse ensuite le village de la Berny, avant de rejoindre d'Orchamps par le Chemin des Mares. Soit 4 km de parcours, dont 2,8 km en site propre, livrés en octobre 2017. Au passage, deux aménagements globaux à 125 000 euros, ont été réalisés, et ont été financés par l'État via l'appel à projets Territoire à Énergie Positive pour le Climat (TEPCV - 100 %), la Région (20 %), le Conseil Départemental du Jura (20%), et la CC Jura Nord (10 %). Afin de sensibiliser les usagers aux enjeux environnementaux, des actions visuelles ont été complétées (affichage en 2018, accompagnement de la valorisation, valorisation d'une zone herminée à proximité, notamment, dans le cadre de la démarche TEPV de Jura Nord, mise en place d'un module, création de panneaux d'informations liés à l'environnement), et réalisation d'actions de sensibilisation avec le public concerné.

## La Communauté de Communes Jura-Nord vous informe

### Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI)

Dernière réunion publique avant l'arrêt du projet de Plan local d'urbanisme intercommunal de Jura Nord, la rencontre du mercredi 30 novembre 2022 accueillait plus de 80 personnes à la salle communale de Gendrey. Les habitants ont livré leurs interrogations sur la globalité du projet, dans l'écoute et le respect. Une fois le projet arrêté, il sera transmis à l'ensemble des partenaires, puis soumis à une Enquête Publique.



Cette réunion publique marquait la dernière ligne droite avant l'arrêt du projet de PLUI de Jura Nord. Objectifs : revenir sur l'intégralité du projet, donner les clés aux habitants pour mieux saisir les enjeux et s'en emparer, sans revenir sur les cas particuliers. Les jours précédents cette réunion, les permanences avec les élus de Jura Nord se sont enchaînées afin de procéder aux derniers ajustements.

Quelque 80 personnes, essentiellement des habitants de Jura Nord, étaient présentes afin de mieux appréhender la procédure, et livrer leurs questions, dans la sérénité et l'écoute mutuelle. La majorité des personnes présentes ont joué le jeu, laissant à la marge les intérêts particuliers. Après une présentation par le cabinet d'études Citadia des étapes précédentes et des enjeux d'un PLUI, les élus de Jura Nord - le Président Jérôme Fassenet et Stéphane Ecarnot, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire - ont répondu aux questions des participants.

# Un relai dans la presse locale

## Plan local d'urbanisme Jura Nord : réunion mercredi 13 à Dampierre

Une réunion publique est proposée à la salle des fêtes de Dampierre le mercredi 13 décembre autour de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal de Jura-Nord.

© Publié le 7 Dec 17 à 11:22



La réunion d'élaboration du PLUI est ouverte à tous. (CC-BY Jura Nord)

Le territoire de Jura Nord organise une réunion publique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), le mercredi 13 décembre à 18h30 à la salle des fêtes de Dampierre, rue du Grand Verger.

Cette réunion est ouverte à tous, ce plan d'urbanisme étant conçu pour améliorer le cadre de vie, les mobilités, mettre en valeur le patrimoine, repenser l'habitat ou préserver l'environnement.

Au programme : présentation de l'état des lieux du territoire, les atouts et les points à améliorer : ateliers collectifs sur votre perception et vos attentes du territoire.

A l'issue de cette réunion, la phase de Projet d'Aménagement et de Développement Durables commencera. Jusqu'à l'été 2018, les élus et les acteurs du territoire travailleront ensemble sur la base du diagnostic auquel vous aurez participé pour définir les grandes orientations de développement du territoire.

## Nord Jura

■ GENDREY

### Une seconde réunion autour du PLUI

Une soixantaine de personnes ont assisté à la seconde réunion publique organisée pour construire le PLUI de Jura Nord, mercredi 16 janvier.

La salle des fêtes de Gendrey était quasiment complète, le mercredi 16 janvier, pour la deuxième réunion publique sur le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). Dans la salle, principalement des élus, mais aussi quelques habitants de la communauté de communes de Jura Nord.

Pendant deux heures, le président Jérôme Fassenet et le bureau d'études Citidia ont présenté le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Seconde étape dans l'élaboration du PLUI, il doit définir, jusqu'à l'horizon 2030, les grandes orientations en matière d'aménagement, de déplacement, de paysage, de protection des espaces naturels et agricoles, mais aussi d'habitat, de commerce et de développement économique pour la communauté de communes Jura Nord. Il constitue en quelque sorte la feuille de route du PLUI.

#### Un projet sur trois axes

Trois axes d'intentions ont été énoncés pour ce projet. Le premier a pour but de garder le territoire accueillant et proche dans la proximité. Cela consiste notamment à mener une politique de réduction des logements vacants, connecter le territoire au haut débit, faire la promotion



Le président Jérôme Fassenet a présenté l'évolution du projet avec le cabinet Citidia. © Jura Nord

des productions agricoles locales ou encore renforcer le lien social », expliquent les membres du cabinet. L'axe 2 vise à préserver la qualité de vie et des espaces, notamment en réfléchissant à un schéma global de déplacements. Le troisième axe, quant à lui, a pour but de développer l'attractivité de Jura Nord, en promouvant notamment le développement touristique et les pratiques agricoles durables.

Plusieurs pôles de vie ont été identifiés (Frasnes, Orchamps, et Dampierre-Bunehel) tandis que d'autres pôles devraient apparaître dans les prochaines années (Gendrey et Vitteux-Dugny-Fagny). « Il n'y a ni murs, ni frontières à Jura Nord, à tous les effets », précise Jérôme Fassenet. Des pôles de vie sur les territoires voisins existent déjà, à l'instar de Pomes, Moisy ou Auzanne, avec des activités et services existants, ouverts et accessibles aux habitants de Jura Nord. Ce qui n'empêche pas les communes de venir s'installer sur nos communes, avec l'objectif de développer les villages, tout en préservant le cadre de vie, dans le respect des habitants et capacités des communes.

Des cahiers de doléances En attendant la mise en place de l'enquête publique, dans les prochains mois, des registres de doléances sont à disposition des habitants dans les mairies, afin d'écrire des remarques ou souhaits quant à l'aménagement du territoire. L'opération réalisée par le cabinet Citidia et l'Agence Aire Publique concernant l'avancement du projet sont consultables au siège de la communauté de communes, à Dampierre.

■ GENDREY

### Croix-Rouge : plus de 1 000 visiteurs à la braderie



De nombreux visiteurs ont fait le déplacement.

Samedi 12 et dimanche 13 janvier, les membres de l'unité locale Nord Jura de la Croix-Rouge française ont organisé une braderie solidaire à la salle des fêtes de Gendrey. Et le week-end a été un succès puisque 1 000 visiteurs se sont déplacés. Ils ont acheté plusieurs milliers d'objets : vaisselle, décorations, courtes, bazars, matériel des jardins, vêtements et livres. Les bénéfices de cette braderie serviront à l'action sociale de l'association.

■ SALANS

### Vœux : la mairie encourage les associations

Lors des vœux à la population, le maire Philippe Sinagra a exprimé la volonté du conseil municipal d'agir à son niveau, notamment en soutenant le tissu associatif. Il a remercié l'ensemble des responsables associatifs pour leur dynamisme et les a encouragés à poursuivre et développer leurs actions.



Le maire et ses adjoints.

Côté travaux, l'année 2018 aura été essentiellement consacrée à la réalisation des aménagements sur la RD228 qui traverse le village. Avec bien sûr la mise en place de trottoirs qui traversent maintenant tout le village. Ces aménagements ont été complétés par la création de chemements bleus pour assurer une continuité avec le hameau des Calmets et le prolongement d'une voie douce qui relie maintenant Salans à

## JURA NORD

### Construction du PLUI de Jura Nord : une seconde réunion publique sereine

Le 16 janvier à Gendrey se tenait la seconde réunion publique, associant habitants et élus, dans le cadre de la construction du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de Jura Nord. Une soixantaine de personnes était réunie, et les échanges se sont déroulés de manière courtoise et sereine.

La Communauté de communes Jura Nord poursuit sa démarche d'élaboration de son PLUI, au fur et à mesure des grandes étapes. Après un atelier citoyen en 2017, puis un forum élargi en 2018, le projet avance de manière collaborative et concertative, afin d'associer le plus grand nombre d'habitants à la réflexion.

Cette deuxième réunion publique intervenait au terme de la seconde étape du PLUI, à savoir le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Trois axes se dégagent de ce Projet :

- Le territoire accueillant et de proximité (commerce, équipements, logements, services...)
- Préserver la qualité de vie et la qualité des espaces
- Développer une identité Jura Nord appuyée sur ses spécificités

Tout au long de la présentation, les échanges et débats avec le public se sont déroulés de manière conviviale. Nombreuses ont été les interrogations, inquiétudes ou remarques. Le Président Jérôme Fassenet a pris le temps de rassurer et répondre à chaque habitant.

#### LES INTERROGATIONS ESSENTIELLES...

Parmi les interventions diverses et variées des citoyens, on retiendra :

- Indépendamment des pôles de vie identifiés sur le territoire, que sont Frasnes, Orchamps, et Dampierre-Bunehel, comment les autres communes de Jura Nord seront-elles prises en considération ?**  
« Il n'y a ni murs, ni frontières à Jura Nord », répond le Président Jérôme Fassenet. Des pôles de vie sur les territoires voisins existent déjà, à l'instar de Pomes, Moisy ou Auzanne, avec des activités et services existants, ouverts et accessibles aux habitants de Jura Nord. Ce qui n'empêche pas les communes de venir s'installer sur nos communes, avec l'objectif de développer les villages, tout en préservant le cadre de vie, dans le respect des habitants et capacités des communes. »
- Quels sont les objectifs de la démarche ?**  
« Notamment identifier les zones où implanter les services, les activités ; renforcer l'accès à ces pôles... Il n'est pas possible de construire partout, il faut donc privilégier les points stratégiques », a répondu le Président de Jura Nord.
- Et comment seront aménagés les dérivés d'accès de la piste canalisée, comme les micro-crochets ?**  
« L'objectif est d'aménager les bâtiments existants, en petits structures accueillantes et conviviales. À Salans, nous allons transformer l'ancienne école en micro-crochet à hauteurs décalées. Il faudra veiller à ne pas concurrencer les associations existantes... Comment seront pris en compte les risques d'inondation sur nos communes ?  
« Les communes concernées travaillent actuellement sur des travaux d'aménagement. C'est un travail qui se fait en concertation avec les agriculteurs et les citoyens, afin de limiter l'impact négatif et l'impénétrabilité des sols. Favoriser le ravalement de l'eau, les couverts à tous horizons et les risques d'inondation. Des solutions existent, comme l'aménagement de noues paysannes - des fossés permettant la rétention, l'accumulation et l'infiltration des eaux pluviales - de zones d'expansion de crue - des espaces où se répondent les eaux lors de débordement des cours d'eau - ou encore la surélévation des bâtiments. »
- Comment sont identifiés les zones habitées ?**  
« La répartition des zones habitées, véritables réservoirs de biodiversité a déjà été réalisée par la Conservatoire d'Espèces Naturelles de Franche-Comté, et la Fédération de chasse de Jura. »
- Comment sera pris en compte le patrimoine des sites industriels et agricoles ?**  
« C'est un risque pris en compte et intégré au PLUI. Des recommandations sur les constructions, fondations, matériaux utilisés... seront communiquées. »
- Une cartographie des énergies renouvelables sera-t-elle réalisée ?**  
« Nous travaillons sur nos bâtiments autour des économies et productions d'énergie, avec l'objectif d'atteindre des normes BBC ou BEPOS. Un projet d'avenir est de développer le solaire sur les toitures de nos bâtiments, mais il n'est pas question d'aménager des fermes solaires dans les champs. »

## GENDREY - INTERCOMMUNALITÉ

# Quel projet d'aménagement et de développement durable ?

Publié le 20/01/2019 à 05:00 Réagir

EDITION ABONNÉ

Communauté de communes JURA NORD

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

16 janvier 2019 - Gendrey



> Lire le journal

# LE PROGRÈS

ABONNEZ-VOUS

COMA Abonné

Présidentielle Actualité Départements Sport Long format Culture - Loisirs Magazine Services

Election présidentielle **Présidentielle : tous les résultats**

JURA NORD

## Le territoire compte bâtir et atteindre 13 000 habitants

La communauté de communes vient de voter son plan d'aménagement et de développement durable. Les axes : bâtir (57 hectares sont constructibles) et gagner des habitants, de façon régulière et raisonnée.

Par **Matthieu LAMBERT** - 16 févr. 2022 à 19:08 - Temps de lecture : 2 min

Vu 146 fois

### Jura Nord : dernière ligne droite pour le PLUi

Le premier trimestre 2022 avait été dédié à la rédaction des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : ce document dessine les principes d'aménagement des secteurs de projet envisagés par les élus à horizon

2035. Les élus de Jura Nord se sont alors interrogés sur la desserte des sites, leur intégration paysagère et environnementale, le type de constructions y prenant place... pour des projets cohérents avec la stratégie politique

partagée par les élus, et compatibles avec les objectifs réglementaires qui s'appliquent au territoire (loi Climat et Résilience, loi ALUR, etc.).

#### OAP : avis favorable pour 43 dossiers de dérogation

Le dossier des OAP a ensuite été transmis aux services de l'État, accompagné d'un « dossier de dérogation ». En effet, la Communauté de Communes Jura Nord doit présenter au préfet, pour avis, toute nouvelle parcelle que les élus souhaitent ouvrir à l'urbanisation dans le cadre du projet. Les sites concer-

nés ont alors été analysés pendant quatre mois, et les élus ont reçu courant septembre les avis du préfet, favorables ou non, sur leurs sites.

Sur les 84 sites présentés, 20 ont été refusés intégralement, et ne pourront alors pas être constructibles dans le cadre du projet. 43 d'entre eux ont reçu un avis favorable, mais sous réserve d'y apporter quelques modifications.

Les demandes des services de l'État portent majoritairement sur une augmentation du nombre de logements par hectare, un échancier d'ouverture à l'urbanisation, la préservation plus marquée d'éléments de paysage ou environnementaux, et l'attention à porter aux accès aux parcelles agricoles...

Ainsi, certains ajustements doivent être apportés pour finaliser le projet. C'est tout l'objet du mois de novembre, dont les derniers jours seront rythmés par la tenue de permanences individuelles entre les élus et le bureau d'études les accompagnant sur le projet. L'objectif de ces rencontres est de procéder aux dernières retouches du plan de zonage de la commune, tout

en sachant que de nouveaux secteurs de projet ne pourront pas être créés, sous peine d'entraîner l'élaboration d'un nouveau dossier de dérogation, et donc un décalage du calendrier.

Sur les 84 sites présentés, 20 ne pourront pas être constructibles



Jérôme Fassenet président de la communauté de commune Jura Nord.

siège de la CCJN et dans toutes les mairies.

Une fois le projet « arrêté », il sera transmis à l'ensemble des partenaires (services de l'État, Chambre d'Agriculture, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement...), qui disposeront de trois mois pour rendre un

avis sur l'intégralité du projet. Le projet sera également soumis à une Enquête Publique d'une durée d'un mois, au cours de laquelle vous pourrez consulter le projet, et vous exprimer.

■ Réunion publique : mercredi 30 novembre à 19 h à la salle des fêtes de Gendrey.

#### Une réunion publique sur le projet

Le soir du 30 novembre, une dernière réunion publique sera organisée pour revenir sur l'intégralité du projet, avant son « arrêt » en Conseil Communautaire. L'objectif de cette réunion est de vous donner des éléments de réponse sur les arbitrages ayant été faits par les élus et sur la finalisation de la procédure. Elle a également pour objet de vous éclairer sur l'ensemble des pièces composant le PLUi, mis à disposition du grand public au

### JURA NORD : AU FIL DE L'INFO

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JURA NORD organise une réunion publique portant sur la traduction réglementaire

du projet de Plan Local d'urbanisme intercommunal, le jeudi 7 avril 2022 à 18 h 30 à la Salle des fêtes de Gendrey. Entrée libre.

# Plan local d'urbanisme de Jura nord : place à l'enquête publique

La dernière réunion publique du projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Jura Nord s'est déroulée en présence d'une bonne centaine de personnes. Une fois ce projet arrêté, il sera transmis à l'ensemble des partenaires, puis soumis à une enquête publique.

Cette réunion publique marquait la dernière ligne droite avant l'arrêt de ce projet du PLUi de la communauté de communes de Jura Nord. Elle a réuni, mercredi 30 novembre, dans la salle des fêtes, une bonne centaine de personnes, essentiellement des élus et des habitants de cette intercommunalité.

## Les objectifs de cette élaboration du PLUi

Sur les objectifs de cette élaboration, il s'agit de « revenir sur l'intégralité du projet, en donnant les clés aux habitants pour mieux saisir les enjeux et s'en emparer, sans revenir sur les cas particuliers. » Les jours précédant cette réunion, les permanences avec les élus de Jura Nord se sont enchaînées afin de procéder aux derniers ajustements.



Une bonne centaine de personnes ont participé à cette réunion publique de la dernière ligne droite avant l'arrêt du projet, c'est-à-dire sa délibération en conseil communautaire. Photo Progrès/Denis GARNIER

Toutes les personnes présentes étaient essentiellement des habitants de l'intercommunalité de Jura Nord, venues afin de mieux appréhender la procédure, pour poser leurs questions dans la sérénité et l'écoute mutuelle. La majorité des

personnes présentes ont joué le jeu, laissant à la marge, les intérêts particuliers.

Constance Bongain, du cabinet d'études Citadina, cheffe du projet, a rappelé les étapes précédentes et les enjeux d'un PLUi. Les élus de la

communauté de communes Jura Nord, représentés par Gérôme Fasenet, président, et Stéphane Ecarnot, vice-président en charge de ce PLUi, ont répondu aux questions des participants. Elles portaient essentiellement sur la procédure et

l'enquête publique à venir. Il faut savoir que « l'ensemble des pièces composant le PLUi sera consultable prochainement par le grand public, au siège de la communauté de communes de Jura Nord, à Dampierre, et dans toutes les mairies de l'intercommunalité. »

## Au conseil durant le 1<sup>er</sup> trimestre

La délibération en conseil communautaire est prévue au cours du premier trimestre 2023. Le projet sera ensuite transmis à l'ensemble des partenaires des services de l'État, chambre d'agriculture, conseil d'architecture, d'urbanisme, et de l'environnement qui disposeront de trois mois pour rendre un avis. Il sera ensuite soumis à une enquête publique d'une durée d'un mois, au cours de laquelle les habitants pourront consulter ce projet, et émettre leur avis.

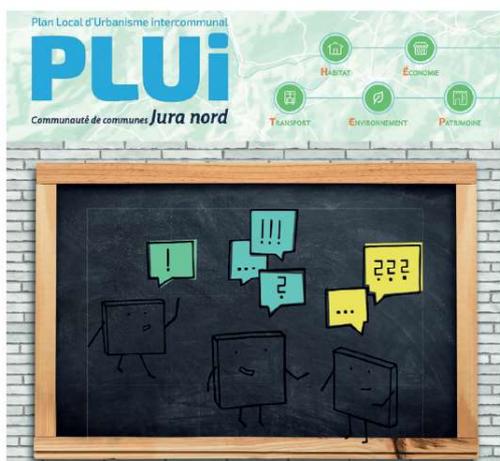
L'entrée en vigueur du document, qui le rendra opposable à toutes les autorisations d'urbanisme, pourrait avoir lieu fin 2023.

De notre correspondant  
Denis GARNIER

Contact : service communication de Jura Nord au 07.57.00.56.57.  
Courriel : communication@jura-nord.com

## PLUi DE JURA NORD : LE PROJET SE FINALISE

Une réunion publique portant sur l'intégralité du projet sera proposée le 30 novembre prochain à 19 h à Gendrey. ■



Le premier trimestre 2022 avait été dédié à la rédaction des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : ce document dessine les principes d'aménagement des secteurs de projet envisagés par les élus à horizon 2035. Les élus de Jura Nord

se sont alors interrogés sur la desserte des sites, leur intégration paysagère et environnementale, le type de constructions y prenant place... pour des projets cohérents avec la stratégie politique partagée par les élus, et compatibles avec les objectifs réglementaires

qui s'appliquent au territoire (loi Climat et Résilience, loi ALUR, etc.).

### OAP : 43 dossiers de dérogation ont reçu un avis favorable

Le dossier des OAP a ensuite été transmis aux services de l'État, accompagné d'un « dossier de dérogation ». En effet, la Communauté de Communes Jura Nord doit présenter au préfet, pour avis, toute nouvelle parcelle que les élus souhaitent ouvrir à l'urbanisation dans le cadre du projet. Les sites concernés ont alors été analysés pendant quatre mois, et les élus ont reçu courant septembre les avis du préfet, favorables ou non, sur leurs sites. Sur les 84 sites présentés, 20 ont été refusés intégralement, et ne pourront alors pas être constructibles dans le cadre du projet. 43 d'entre eux ont reçu un avis favorable, mais sous réserve d'y apporter quelques modifications. Les demandes des services de l'État portent majoritairement sur une augmentation du nombre

de logements par hectare, un échéancier d'ouverture à l'urbanisation, la préservation plus marquée d'éléments de paysage ou environnementaux, et l'attention à porter aux accès aux parcelles agricoles...

Ainsi, certains ajustements doivent être apportés pour finaliser le projet. C'est tout l'objet du mois de novembre, dont les derniers jours seront rythmés par la tenue de permanences individuelles entre les élus et le bureau d'études les accompagnant sur le projet. L'objectif de ces rencontres est de procéder aux dernières retouches du plan de zonage de chaque commune, tout en sachant que de nouveaux secteurs de projet ne pourront pas être créés, sous peine d'entraîner l'élaboration d'un nouveau dossier de dérogation, et donc un décalage du calendrier.

### Une réunion publique sur l'intégralité du projet

Le soir du 30 novembre, une dernière réunion publique sera orga-

nisée pour revenir sur l'intégralité du projet, avant son « arrêt » en Conseil Communautaire. L'objectif de cette réunion est de livrer des éléments de réponse sur les arbitrages ayant été faits par les élus et sur la finalisation de la procédure. Elle a également pour objet de vous éclairer sur l'ensemble des pièces composant le PLUi, mis à disposition du grand public au siège de la CCJN et dans toutes les mairies.

Une fois le projet « arrêté », il sera transmis à l'ensemble des partenaires (services de l'État, Chambre d'Agriculture, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement...), qui disposeront de trois mois pour rendre un avis sur l'intégralité du projet. Le projet sera également soumis à une Enquête Publique d'une durée d'un mois, au cours de laquelle vous pourrez consulter le projet, et vous exprimer.

# JURA NORD : LES GRANDES ÉTAPES DU PLUI POUR 2022

En 2014, la compétence « Plan local d'urbanisme intercommunal » (PLUi) était transférée à la Communauté de communes Jura Nord. Une procédure longue et complexe, menée dans la concertation, et qui a pour objectifs d'accompagner le développement du territoire, préserver l'environnement et la qualité de vie des habitants. Après plusieurs mois de suspension en 2019-2020, la reprise des réflexions s'est engagée en 2021. Le point sur les étapes clé de 2021 et 2022.

En 2019, Jura Nord présentait une première version de son Plan local d'urbanisme aux partenaires locaux (services de l'État, personnes publiques associées, communes membres) afin de recueillir leur avis.

Cependant, le projet ne fut pas retenu à l'unanimité par les conseils municipaux, recevait des réserves de partenaires, et un avis défavorable pour certains secteurs de la part du Préfet du Jura.

Suite à ce temps d'échange, Jura Nord a fait le choix de prendre en compte les préconisations émises dans le cadre de l'instruction administrative, afin de prévoir les ajustements nécessaires et avancer avec encore plus d'ambition vers la construction d'un territoire équilibré, durable, où il fait bon vivre. Il ne s'agit pas aujourd'hui de repartir à

zéro, mais réajuster les documents déjà élaborés, en prenant en compte les avis précédemment transmis, les projets des communes, et les attentes étatiques et citoyennes, tout en s'adaptant aux spécificités locales de Jura Nord.

### Trois grands chantiers en 2021-2022

L'actualisation du diagnostic et l'état initial de l'environnement (EIE), en s'appuyant sur les dernières données de l'INSEE. Cet état des lieux permet de confirmer les enjeux déjà observés : préservation de la diversité des paysages, maintien de la dynamique démographique, desserte équilibrée des services, renforcement d'emplois locaux. Etc...

L'actualisation du scénario de développement du territoire, projetant Jura

Nord en 2035 avec quelque 13 000 habitants (soit +0,6% en moyenne par an) et 6 500 logements. Cette actualisation permet de reprendre le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), second document du PLUi.

Une reprise de la traduction réglementaire du projet. Les élus de Jura Nord travaillent notamment à la remise à jour des plans de zonage. En parallèle, les règles associées aux zones sont remises à plat pour correspondre davantage aux spécificités du territoire (implantation des constructions sur les parcelles, hauteurs, clôtures...)

### Démocratie participative

Ces documents actualisés (diagnostic et état initial de l'environnement et PADD) seront mis à la disposition du public, au siège de Jura



Nord et dans les mairies courant 2022, afin que chacun puisse faire part de ses remarques sur le cahier de doléances.

Deux réunions publiques seront également organisées dans le cadre de la traduc-

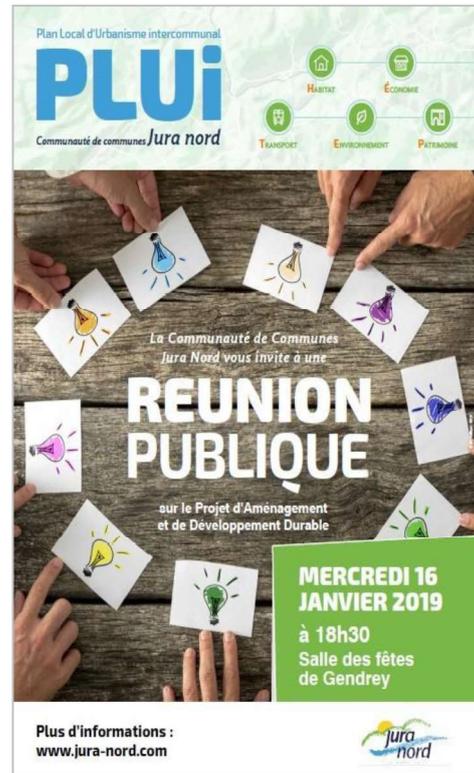
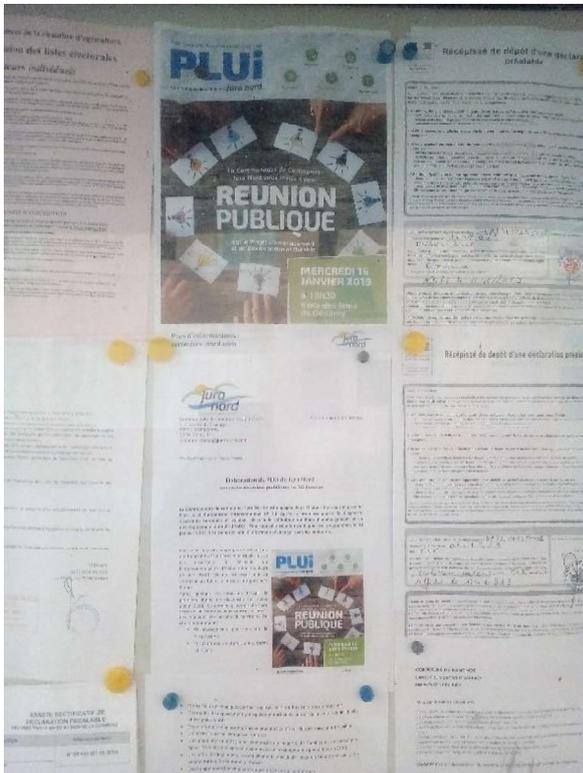
tion réglementaire au cours du premier semestre 2022, avant l'arrêt du projet prévu à l'été 2022 ■

L.R.

Pour en savoir plus : <http://www.jura-nord.com/page/le-plui-de-jura-nord-1>

## e. Des affiches de communication

Pour informer les habitants de la tenue des différents événements, des affiches ont été exposées dans les lieux publics du territoire ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes.





## 2. Des actions de concertation complémentaires

### a. Forum de lancement du PLUi avec l'ensemble des élus

Le 10 juillet 2017, dès le lancement des études, s'est tenu un forum PLUi afin de marquer le lancement de la mission. Il avait pour objet d'inscrire tous les élus du territoire dans la démarche d'élaboration du PLUi et de leur fournir un niveau de connaissance uniforme.

Ce forum a été ponctué de différents temps de présentation :

- La présentation du groupement et des équipes ;
- La présentation du nouveau contexte réglementaire et législatif ; de l'outil PLUi et d'exemples de démarches menées dans d'autres territoires sur l'ensemble des phases : diagnostic, PADD, OAP, zonage et règlement ;
- La présentation de la gouvernance retenue, de la méthode proposée et des liens avec les conclusions du projet de territoire (rappel de l'importance accordée à la notion de développement durable, de concertation et d'association des élus).

### b. Randonnée PLUi

Le 16 septembre 2017 a eu lieu une randonnée portant sur le diagnostic du PLUi et ouverte au grand public.

Les objectifs de cette randonnée étaient de plusieurs ordres :

- Initier une dynamique de réflexion collective autour de l'élaboration du PLUi ;
- Appréhender sur le terrain les atouts et contraintes du territoire ;
- Soumettre aux habitants une vision des sites ou des thématiques à enjeux et initier le débat ;
- Alimenter les études par l'expertise d'usage des participants.

Les cheminements à travers le territoire ont permis aux participants de réagir sur les potentialités, les faiblesses et les enjeux du territoire. Cet exercice d'observation a pris la forme d'un trajet en bus ponctué d'arrêts sur des sites identifiés en amont, sur lesquels ont été discutés les dysfonctionnements, les points forts et les perspectives d'évolution. Au total, 4 arrêts ont ponctué cette randonnée.



## c. Séminaire élus

Un séminaire avec les élus du territoire s'est déroulé le lundi 29 janvier 2018, entre 18h30 et 20h30 à Dampierre. 29 élus étaient présents.

Portant exclusivement sur le PADD du PLUi, ce séminaire avait plusieurs objectifs :

- Engager une réflexion collective et fédératrice autour du PLUi,
- Compléter, bonifier et amender les orientations du projet de territoire pour aller vers la rédaction du PADD,
- Décliner les grandes orientations de ce document en pistes d'action,
- Valider collectivement l'armature territoriale qui figurera dans le PLUi.

Concrètement, les participants étaient répartis en tables de travail, chacune d'entre elles traitant d'un axe stratégique du PADD. Les groupes se déplaçaient sur chacune des tables pour alimenter les débats de l'ensemble des axes stratégiques.

## d. Forum des acteurs économiques

Le 5 avril 2018, s'est tenu un forum avec les acteurs économiques du territoire visant à les associer à la définition du PADD.

La rencontre a débuté par une introduction de Gérome FASSET, président de la Communauté de communes.

Le bureau d'études Citadia a ensuite présenté une synthèse du diagnostic et de l'état initial de l'environnement. Il a repris l'ensemble des thématiques que doivent aborder ces deux documents en s'attardant plus attentivement sur le volet économique. Dans un second temps, le bureau d'études a présenté le projet d'aménagement et de développement durables du territoire.

Suite à cette présentation, un temps d'échanges a permis aux acteurs économiques de nourrir les différents documents du PLUi à travers des retours d'expériences et des questionnements généraux.



## 4. Synthèse thématique des échanges

Forêt de Chaux

*Lors des différents temps de concertation, plusieurs thématiques sont ressorties de manière plus importante. Ci-dessous vous est présentée une synthèse des échanges tenus.*

## **Agriculture**

La diversité des pratiques agricoles sur le territoire et les différents travaux saisonniers suscitent des conflits d'usages avec les riverains.

Il a été signalé qu'un effort de communication faciliterait la cohabitation. Les formes peuvent varier, allant du document d'information à l'organisation de rencontres régulières dans le but de créer du lien entre les agriculteurs et les riverains.

Les déplacements agricoles et industriels, du fait de la largeur des véhicules sont signalés de plus en plus difficiles. Le gabarit des véhicules (tracteurs, camions...) est de plus en plus imposant et pose parfois problème pour la traversée des villages et l'aménagement des espaces publics.

Des contributions ont souligné la nécessité de privilégier l'agriculture locale en développant les circuits et en créant des structures de type AMAP.

## **Commerces**

Les échanges ont montré que les habitants font leurs courses et utilisent les équipements à l'extérieur du territoire.

La partie nord du territoire semble surtout être déconnectée des communes du sud du territoire en termes de consommation, orientant les habitudes de consommation des habitants vers Besançon, Dôle ou Pesme. Pour l'ensemble des participants, les différents achats s'effectuent en voiture, dans ces grandes villes où les offres sont rassemblées dans un même lieu (supermarchés, zones d'activités...). Les commerces du territoire du Jura Nord sont utilisés en grande majorité pour les courses d'appoint ou les besoins spécifiques.

Concernant la relocalisation des commerces, les participants rapportent que ceux qui sont attractifs sont ceux qui offrent des produits très spécifiques (bio, local, offre qualitative, etc...) et se présentent comme une alternative aux grandes surfaces. Leurs prix sont très concurrentiels voir avantageux par rapport à ceux pratiqués dans les magasins présentant une offre similaire situés en zone urbaine ou périurbaine. Les participants donnent l'exemple du magasin de Montmirey-le-Chateau.

Les participants aux temps d'échanges ont également fait apparaître un lien fort entre les déplacements liés aux activités scolaires ou professionnelles et les habitudes de consommation. Les commerces du territoire situés sur les axes majeurs de passage ou sur les trajets quotidiens des habitants captent leur intérêt. Une stratégie de développement de l'activité commerciale pourrait s'appuyer sur cette pratique « d'étape » déjà existante.

Les marchés semblent également remporter l'adhésion de tous, faisant au passage, découvrir les villages alentours, pour une pratique plus étendue du territoire par ses habitants. L'offre qu'ils proposent, encore limitée aujourd'hui tend à s'étoffer, ce qui semble réjouir les participants.

Le manque de commerces de proximité a été largement souligné lors des différentes rencontres, au profit des supermarchés. Pour favoriser l'installation de commerçants, il faut que le PLUi rende possible la transformation d'anciennes maisons et anciennes fermes, pour des activités artisanales. L'idée est de mettre tout en œuvre pour favoriser l'activité.

## ***Energies renouvelables***

Lors des différentes réunions publiques, certains participants se sont questionnés sur la façon dont sont abordées les énergies renouvelables dans le PLUi.

Depuis quelques années, l'intercommunalité construit des bâtiments à énergie positive et basse consommation. Des panneaux solaires vont également être installés sur le toit de l'école de Gendrey. En tant que Territoire à énergie positive (TEPOS), l'intercommunalité a reçu plus de 500 000€ de la part d'EDF, grâce au CEE (Certificat d'Economie d'Énergie). De nombreuses communes en ont profité pour refaire des travaux, permettant de diminuer notre consommation d'énergie.

Les élus travaillent également à la valorisation de nos déchets, grâce à la méthanisation ; ce qui permet un meilleur suivi des effluents qui peuvent influencer sur la qualité des eaux.

Le prochain chantier est de réfléchir à installer du photovoltaïque, d'abord sur les bâtiments, pour éviter de créer des champs solaires.

Lors de la réunion publique portant sur le règlement du PLUi, des interrogations ont porté sur l'hypothèse de créer des zones spécifiques à l'installation d'énergie solaire, ce qui a été déployé dans le PLUi retravaillé.

## ***Espaces publics***

Il ressort des échanges que les espaces publics sont plutôt caractérisés par une logique utilitaire en non plus envisagés comme des lieux de vie ou de rencontre. Le traitement du mobilier urbain s'efface au profit du stationnement. Ces espaces, de moins en moins utilisés, seront qualifiés de sensibles plusieurs fois au cours du débat. Il n'est pas proposé de solution, étant donné le caractère passager des rues et l'ampleur du phénomène des déplacements pendulaire.

## ***Equipements et services***

D'après les participants, les administrations et services publics (poste) sont en nombre suffisants sur le territoire, bien répartis et plutôt faciles d'accès. En revanche, les services privés comme les banques par exemple, manquent à l'appel, et sont pour les élus, des marqueurs d'une vitalité à renouveler. Ce constat est moins marqué au nord du territoire, particulièrement connecté aux différents bassins de vie à proximité.

Les élus représentant les communes du nord du territoire se rendent principalement à Pesmes (HauteSaône), pôle de service riche. Pagney et Gendrey constituent également des pôles intéressants du point de vue de l'offre de services.

Cependant, il est constaté que l'offre en équipements n'est encore pas suffisante ; les habitants devant se rendre dans les pôles de vie voisins, notamment en dehors du territoire du PLUi, pour satisfaire l'intégralité de leurs besoins.

### ▪ Equipements de santé

La grande majorité des contributions a estimé la couverture médicale plutôt satisfaisante côté Orchamps, Gendrey et Dampierre, mais moins du côté de la Vallée de L'Ognon.

En revanche, l'accompagnement et l'accueil des personnes âgées semblent insuffisants. Les participants regrettent que le territoire ne soit pas plus adapté au vieillissement de la population. En effet, si l'offre existe, elle reste inaccessible en termes de budget pour la plupart des personnes âgées.

L'alternative la plus développée est l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) et semble satisfaisante à condition que les services soient accessibles et que les logements offrent un accès adapté à la mobilité des séniors.

L'enjeu pour le territoire, selon les participants, sera la diversification de l'offre en faveur de structures adaptées aux plus anciens, mais également le développement des services à la personne (dépendante).

### ▪ Equipements pour les jeunes générations

Certaines contributions ont relevé le manque d'équipement sportif en accès libre sur l'ensemble du territoire. Si les communes sont parfois munies de city-stades ou de terrains sportifs, ils sont souvent fermés et soustraits à l'utilisation spontanée propre à cette catégorie de la population.

Le regroupement des jeunes (collégiens pour la majorité) dans des lieux non-adaptés pose question non seulement dans l'objectif de leur offrir des équipements plus adaptés à leurs besoins mais aussi en termes d'appropriation et de partage de l'espace avec les autres habitants.

En revanche, pour la petite enfance et l'enfance jusqu'au collège, de nombreux équipements existent et les participants aux différents temps de rencontres rapportent qu'un bon nombre de projets sont en cours, notamment la création de micro-crèches

Au-delà du collège, l'offre en équipements est dite inexistante.

### ▪ Equipement numérique

L'accès à internet ADSL/THD est une contrainte mise en avant par les habitants du territoire. En effet, une mauvaise connexion internet freine l'implantation de nouveaux ménages, et notamment des actifs.

Il est précisé que des travaux d'améliorations sont en cours : l'installation du très haut débit commencera par les ZAE afin de les rendre plus attractives aux yeux des entreprises.

## **Logements**

De nombreux échanges ont permis d'identifier que l'offre actuelle de logements disponibles, en majorité des F3 et F4 ne correspondait pas à la demande, laquelle se concentre davantage sur des F1 et F2.

A également été évoquée la nécessité de développer autant de logements collectifs qu'individuels, ainsi que de favoriser la mixité.

Ces différents enjeux, relevés dès la phase de diagnostic, et partagés par les administrés, ont guidé le projet.

## **Mobilités**

Les participants aux différents moments d'échanges ont souligné que les déplacements se faisaient beaucoup pour des raisons économiques et alimentaires : il est nécessaire de sortir du territoire pour trouver un emploi ou faire ses courses. Selon eux, Besançon et Dole concentrent les principaux pôles d'attractivité économique. A contrario, les déplacements liés aux loisirs se font essentiellement sur l'intérieur du territoire.

Dans les solutions alternatives à la voiture individuelle, les participants ont abordé la question du covoiturage qui occupe une place importante dans les solutions de déplacements.

Certaines contributions ont évoqué les petites gares ou gares communales, qui sont de moins en moins fréquentées. La LGV semble par ailleurs avoir impacté directement la cadence, ce qui cause des problèmes au quotidien pour les usagers.

Les transports scolaires semblent ne pas être optimisés. Les enfants n'auraient pas assez de choix en termes d'horaires et les temps de trajets seraient trop longs.

Globalement, les habitants demandent une homogénéité des transports sur tout le territoire et un développement des modes de transports doux.

### ▪ **Mobilités douces**

Les circulations douces ont pris une part importante dans les échanges, en particulier par rapport au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées). S'il est reconnu la qualité de la signalétique de ce plan sur l'ancienne Communauté de communes Jura Nord, cette offre fait défaut pour les communes intégrées lors de la fusion et de l'extension de la CC Jura Nord.

Par ailleurs, les participants ont évoqué le besoin de créer des liaisons douces entre pôles de loisirs, départ de randonnées et centre-bourg.

## **Patrimoine**

### ▪ **Patrimoine bâti**

Le cadre bâti adapté aux usages d'antan a fait l'objet de réflexions pour trouver une forme appropriée aux usages souhaitant s'implanter.

Les pistes de solution ont évoqué l'installation des fonctions marchandes liées à l'activité locale (artisanat, agriculture, savoir-faire, ...) ou la division des bâtiments pour en faire des logements plus petits et adaptés à la demande (F1/2/3). La question de l'accessibilité de ces bâtiments subsistent, notamment pour l'accès aux étages supérieurs. Le prix des rénovations et des réhabilitations est considéré comme un facteur limitant.

Il est toutefois soulevé l'intérêt d'utiliser le patrimoine bâti ancien, les logements vacants ainsi que les dents creuses pour l'installation de nouveaux habitants dans le but de limiter la construction de nouveaux logements en périphérie des villages et de garder ainsi l'image bucolique et l'identité des villages.

Dans l'ensemble, un point de vigilance a été soulevé sur la nécessité de préserver la qualité architecturale et l'identité du Jura Nord en ayant une attention particulière sur les futures constructions notamment dans les centres des bourgs et des villages.

### ■ Patrimoine paysager

La plantation des haies a été évoquée pour ses qualités paysagères et d'accueil de la biodiversité.

Les zones humides ont fait l'objet d'un consensus sur la nécessité de leur préservation, primordiale pour le maintien de la biodiversité. Il en a été de même pour les vergers qui sortent des logiques de production pour intégrer celui de la mémoire et des dynamiques écologiques.

De nombreux questionnements ont porté sur l'équilibre entre préservation des éléments paysagers et volonté d'urbanisation.

C'est lors de l'étape du zonage, qu'il faudra réellement mettre sur plan les espaces de respiration que l'on va maintenir et les espaces que l'on va créer.

Ont donc été regardés point par point les espaces où l'on peut encourager le développement sans qu'il y ait un impact sur le caractère paysager et écologique du lieu, et les espaces où l'on appuie la volonté d'en faire des lieux de rencontre, des lieux à forte qualité paysagère.

## ***Armature territoriale***

Quelques échanges ont souligné le fait que Fraisans n'est pas un pôle de vie structurant pour tout le territoire, contrairement à ce que l'on peut interpréter au vu de l'analyse statistique du territoire. Fraisans représente bien la déconnexion de la vallée de l'Ognon du reste du territoire.

Il a été cependant souligné que Gendrey et Pagny constituaient des centralités par les services proposés (santé, commerces...), mais à une échelle plus locale.

Une question a été posée sur les éléments qui ont amené à faire de Dampierre et Ranchot, un pôle de vie structurant.

Ce rapprochement a été une demande des maires, du fait de la complémentarité de ces communes, par leurs offres commerciales et d'activités. L'objectif du PLUi est en effet de réfléchir à ces échelles de complémentarités, afin d'éviter toute concurrence.

D'autres remarques ont porté sur certaines communes laissées à elles-mêmes, notamment l'ancien canton de Montmirey.

La réponse apportée a évoqué l'objectif central du PLUi, à savoir de créer des complémentarités entre communes et non des concurrences. Le but n'est pas de créer des pôles de vie sur chaque village, mais bien de tenir compte des autres centralités à l'extérieur de la Communauté de communes.

Le but est aussi de préserver le caractère rural des villages, qui participe à leur identité et attractivité.

## ***Risques***

Certaines remarques ont porté sur la façon de prendre en compte les conséquences des périodes de sécheresse sur les sols constitués de glaise.

Le document d'aléas établit des recommandations d'aménagement en termes de construction. Des études géotechniques sont réalisées pour chaque nouvelle construction pour déterminer les matériaux les plus adaptés en fonction des capacités du sol.

D'autres questionnements ont concerné la protection des villages du risque inondation.

Cet enjeu passe d'abord par une prise de responsabilité de chacun, dans le sens où il n'est pas possible de ne faire que des cours goudronnées. L'eau pluviale peut d'abord être traitée individuellement, à l'échelle de la parcelle.

En outre, dans les nouveaux quartiers, seront construites des noues, basées sur l'exemple de celles situées autour des voiries de la ZA de Dampierre. Les moyens d'identification des zones marécageuses ont également été des points de questionnement.

Pour identifier ces espaces à sensibilité particulière, le Conservatoire d'espaces naturels réalisent des travaux sur le territoire. La Fédération de chasse a participé, avec le Conservatoire, à un recensement des milieux humides. Ces inventaires ont été intégrés à l'étape de diagnostic et reconnus comme réservoir de biodiversité. Ils bénéficient ainsi d'une protection particulière qui sera traduite réglementairement sur les zonages.

Sur le département, il y a une vigilance particulière sur ces milieux, donc une préservation à mettre en place.

## **Zonage**

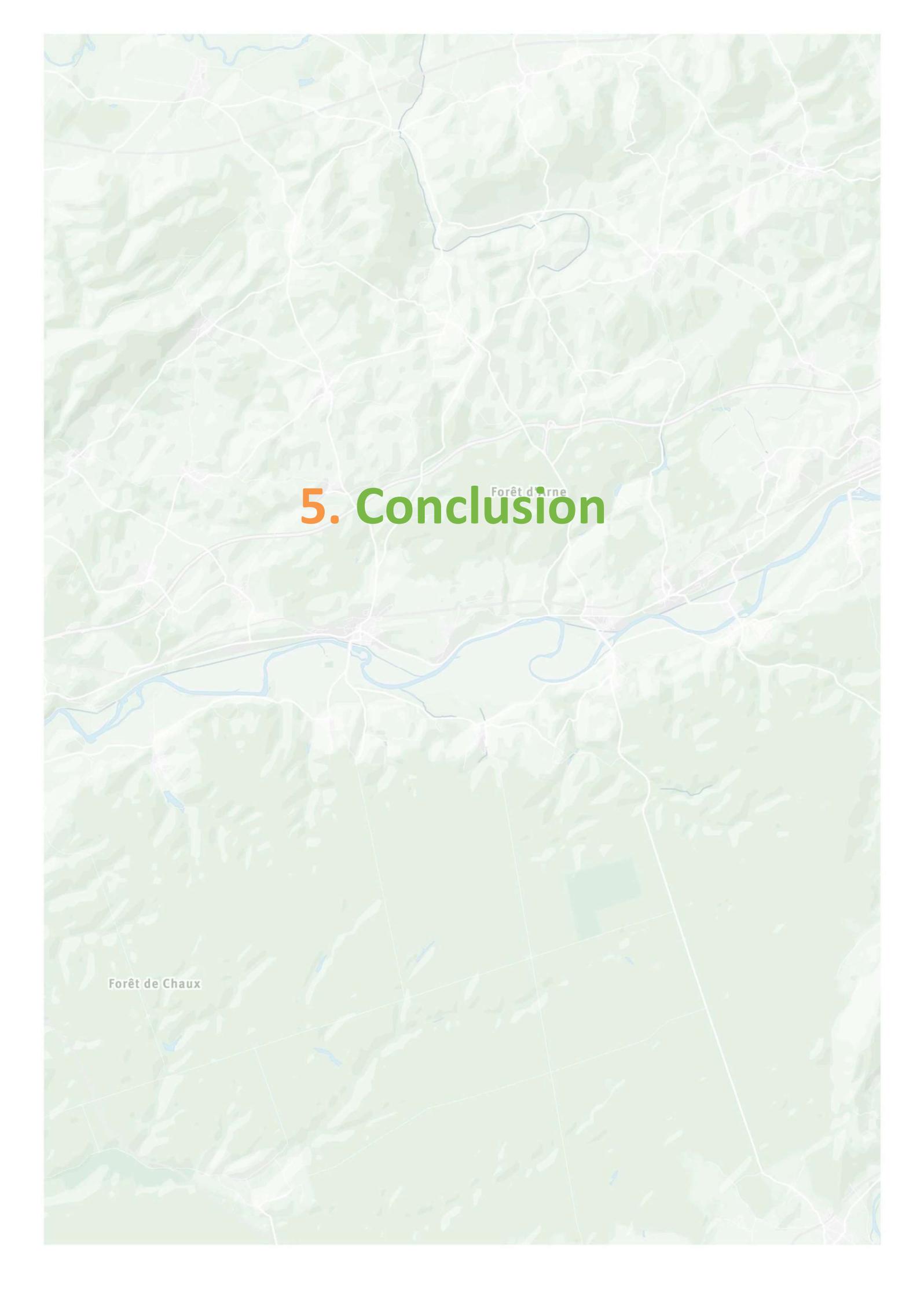
### ▪ Destinations autorisées dans chacune des zones

Les habitants de Jura Nord ont été nombreux à se questionner sur les types d'activités autorisées dans chacune des zones du règlement et notamment l'activité commerciale en zone agricole et en zone de centre ancien.

La question sous-jacente portait sur la volonté des habitants de favoriser le commerce de proximité et le regroupement d'achats pour les agriculteurs du territoire.

### ▪ Conséquences du passage au PLUi

Certains habitants de Jura Nord se sont inquiétés de la méthodologie adoptée pour dessiner le zonage du PLUi par rapport aux documents d'urbanisme communaux. Précisément, ces interrogations portaient sur les conséquences d'une réduction de taille des parcelles ; mais également sur la possibilité de protéger un espace vert compris en zone urbanisée.



5. Conclusion

Forêt d'Irre

Forêt de Chaux

The background is a topographic map showing a river network in blue and a road network in light grey. The terrain is shaded in light green and brown. The text '5. Conclusion' is centered in the upper half, with '5.' in orange and 'Conclusion' in green. Below it, 'Forêt d'Irre' is written in small grey text. In the lower-left corner, 'Forêt de Chaux' is written in small grey text.

Conformément aux articles L.103-2, L.103-3, L.103-4 et L.103-6 du Code de l'urbanisme, la concertation a été menée pendant toute la durée d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), depuis la délibération du 13 novembre 2014, lançant la procédure jusqu'à la délibération du 16 mars 2023 qui arrêtera le projet, annexée du présent bilan de la concertation.

Les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer régulièrement les habitants et les acteurs du territoire, et ont garanti la transparence de la démarche, suivant les modalités de concertation fixées au sein de la délibération de prescription.

L'implication des habitants à travers les différentes rencontres de concertation a permis de recueillir de nombreux avis et remarques.

Les avis exprimés mettent en exergue le souhait d'un projet d'aménagement respectueux du cadre de vie, des caractéristiques patrimoniales du territoire et permettant un encadrement de son attractivité et des conséquences induites en matière de déplacements et de consommation foncière. L'ensemble des remarques formulées a été pris en compte (intégrées ou non) et des réponses précises sont aujourd'hui intégrées au document.

Ainsi, le projet de PLUi a été finalisé en tenant compte de la parole des habitants, et les modalités de concertation ont été respectées.

A topographic map of a forested region, likely in France, showing a network of roads and rivers. The terrain is hilly, with contour lines indicating elevation. A prominent river flows horizontally across the middle of the map. The word "Annexes" is written in large green letters in the center. Two specific forest areas are labeled: "Forêt d'Arne" in the upper right and "Forêt de Chauv" in the lower left.

# Annexes

Forêt d'Arne

Forêt de Chauv

